

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc

ENTRE

La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc

Représenté par Jean-Marc PEILLEX, Président, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 15 / 12 / 2021,

Ci-après désigné par « le Territoire »

ET

L'État,

Représenté par Alain ESPINASSE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc a manifesté, début 2021, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du Contrat de relance et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a été approuvé par délibération n°2021/064 du conseil communautaire en date du

02/06/2021, et signé le 9 septembre 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

Le portrait général de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

- **Un territoire frontalier, facilement accessible, situé entre plaine et montagne.** Les communes des plaines sont plutôt peu touristiques et majoritairement habitées par des résidents permanents parmi lesquelles deux pôles urbains (Sallanches, Passy) et un village à caractère rural (Domancy). Les montagnes accueillent des stations touristiques avec une forte concentration de résidences secondaires (Saint-Gervais, Combloux, Demi-Quartier, Megève, Cordon, Les Contamines-Montjoie). De plus, le territoire compte quelques sommets emblématiques, le premier d'entre eux étant le Mont-Blanc, plus haut sommet européen.
- **Une communauté faiblement intégrée qui s'insère dans des ensembles plus vastes de coopération :** par le relais de documents stratégiques : SAGE, SCOT, PPA, une coopération transfrontalière avec l'Espace Mont-Blanc et une relation rapprochée avec la vallée voisine de Chamonix via Entente à 14
- **Un bassin de vie important à l'année :** Avec 45 614 résidents permanents en 2019, le territoire de la CCPMB est un bassin de vie important à l'année. Cependant, depuis le début des années 2000, sa démographie est en perte de dynamisme et on observe un vieillissement de sa population (+ 2,14% de 75 ans et plus entre 2013 et 2018). Une analyse plus fine permet néanmoins de mesurer de fortes disparités entre les communes de la CCPMB au regard des dynamiques démographiques
- **Un territoire touristique :** en tant que berceau du tourisme de montagne avec ses stations de notoriété internationale, le tourisme (principalement dans les hébergements marchands, la restauration et les remontées mécaniques) contribue largement au dynamisme économique et à la faiblesse du taux de chômage de la CCPMB. Cependant, encore majoritairement portée par la saison hivernale, l'activité touristique est très sensible au changement climatique.
- **Un territoire socialement contrasté :** Les habitants du Pays du Mont Blanc sont relativement aisés, comparativement à l'échelle nationale. Néanmoins, à l'échelle de la Haute-Savoie, on constate un revenu médian plus modeste à la CCPMB que dans les collectivités voisines. Couplée avec un marché de l'immobilier particulièrement tendu et une offre de logements sociaux et intermédiaires bien inférieure à la moyenne nationale (de 5 points), ces analyses laissent présager un enjeu en matière de logement des ménages les plus modestes.

Les contrats et les programmes en cours notamment recensés par les signataires sont les suivants :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision• Le Programme Local de l'Habitat (PLH), une 1ère version obligatoire arrivant à échéance et une seconde non obligatoire étant en révision,• Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Mont Blanc Arve Giffre en cours,• Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve dont la révision a été arrêtée le 19/04/2019,• Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 30 janvier 2019, |
|--|

Les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) permettant de développer une vision globale des priorités en matière de milieux naturels remarquables, notamment en termes de protection et de valorisation :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière,• Les sites d'exception de l'Aire de Protection des Habitats Naturels (APHN) du Mont Blanc et des Réserves Naturelles Nationales de Sixt Passy et des Contamines Montjoie,• Les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) des sites du territoire,• La Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont Blanc,• Les PAECs — Projet Agro-Environnementaux et Climatiques — « Mont-Blanc, Arve, Giffre », « Fier Aravis » |
|---|

- Le PPT — Plan Pastoral Territorial — Pays du Mont Blanc,
- Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe et qui est porté sur ce territoire par la plateforme de rénovation énergétique CaseRenov,
- La démarche Espaces Valléens
- Petites Villes de demain

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.** Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire est joint en annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une élaboration à l'occasion de la démarche de CRTE, il est basé sur les démarches de planification existantes récentes et sera complété et actualisé.

Le projet de territoire se décompose en 3 axes :

- 1 Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement dans le respect des ressources disponibles sur le territoire
- 2 Concilier attractivité et authenticité du Pays du Mont Blanc
- 3 Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité

➔ Pour chacun des axes, ont été définis des défis et des actions à mener.

AXE 1 Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement dans le respect des ressources disponibles sur le territoire. La forte attractivité touristique du Pays du Mont-Blanc a engendré une décorrélation entre les prix du foncier et de l'immobilier et le niveau de vie des populations locales. De nombreux habitants, en particulier les jeunes, sont contraints de quitter le territoire pour s'installer dans une vallée voisine, sinon plus loin, où les prix sont plus abordables. Les élus sont donc attachés à recréer les conditions permettant aux locaux de s'installer et de vivre durablement sur leur territoire.

Les deux défis identifiés et les actions associées :

1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier

- 1.1.1. Créer une foncière propre à la CCPMB
- 1.1.2. Développer et diversifier l'offre de logements locatifs et en accession pour favoriser l'accès des habitants à des logements de qualité sur le territoire
- 1.1.3. Réhabiliter les friches pour valoriser le patrimoine et augmenter l'offre de logement
- 1.1.4. Encourager les démarches économes en ressources : foncier, eau, énergie

1.2 Faciliter l'installation et le maintien de toutes les générations sur le territoire

- 1.2.1. Centraliser et flécher en priorité les demandes de logement des jeunes ménages lors de leur examen
- 1.2.2. Optimiser les outils d'accompagnement des jeunes ménages dans leur parcours résidentiel
- 1.2.3. Adapter l'offre de services à tous les publics

AXE 2 – Concilier l'attractivité et l'authenticité du Pays du Mont Blanc. Le Pays du Mont-Blanc est un territoire authentique dont le cadre de vie tend à changer sous l'effet de l'économie touristique et du changement climatique. Ainsi, la gestion des flux touristiques et de la transition écologique est essentielle afin de préserver les espaces naturels, d'éviter les conflits d'usages et le rejet du tourisme par les locaux. À la source de l'attractivité du territoire se trouve son

authenticité, ce qui fait de l'enjeu de préservation du patrimoine culturel, naturel et d'une vie économique et sociale locale un enjeu d'autant plus crucial.

2.1 Accompagner les acteurs économiques dans la transition

- 2.1.1. Accompagner la montée en compétence des acteurs sur les sujets liés à la transition écologique
- 2.1.2. Accompagner les acteurs touristiques dans la diversification de leurs offres
- 2.1.3. Favoriser l'implication des acteurs économiques au travers de démarches de labellisation et de la marque « Pays du Mont-Blanc »
- 2.1.4. Déployer des dispositifs de réduction des déchets pour les secteurs de l'hébergement marchand et de la restauration
- 2.1.5. Adapter l'hébergement touristique aux nouveaux besoins

2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de services

- 2.2.1. Optimiser le maillage des services à l'échelle du territoire
- 2.2.2. Intensifier le soutien aux initiatives locales
- 2.2.3. Jouer sur les complémentarités territoriales et l'accessibilité des infrastructures de services

2.3 Développer les mobilités alternatives

- 2.3.1. Accompagner le succès du Transport A la Demande en développant son offre
- 2.3.2. Développer les infrastructures nécessaires à l'usage de la voiture électrique sur le territoire
- 2.3.3. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité partagée
- 2.3.4. Poursuivre l'aménagement du territoire en faveur des mobilités douces et alternatives
- 2.3.5. Améliorer l'information voyageur

2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel

- 2.4.1. Poursuivre les actions stratégiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air
- 2.4.2. Valoriser les spécificités de notre territoire sur le plan de la culture, de l'art, de l'artisanat et des traditions
- 2.4.3. Préserver les milieux et les paysages et sensibiliser les publics
- 2.4.4. Limiter les impacts des activités de plein air sur les milieux naturels et les activités traditionnelles

Axe 3 - Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité : La CCPMB entend engager la transition des modes de production et de consommation sur le territoire vers un modèle plus durable. Les élus souhaitent investir et accompagner le développement de l'économie en circuits courts en s'appuyant d'une part sur les ressources du Pays du Mont-Blanc : le bois, l'eau, l'agriculture ; et en œuvrant d'autre part à la réduction et la valorisation des déchets. Cette politique a pour objectif la diminution de l'empreinte carbone du territoire et un usage raisonné des ressources naturelles.

3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

- 3.1.1. Identifier les EnR dans lesquelles investir durablement sur le territoire
- 3.1.2. Encourager l'utilisation de l'énergie hydraulique sur le territoire
- 3.1.3. Mettre en place un réseau bois-énergie
- 3.1.4. Soutenir la production d'énergie solaire
- 3.1.5. Accroître la performance énergétique des bâtiments du territoire

3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets

- 3.2.1. Étudier l'opportunité pour le territoire de la mise en place d'un réseau intercommunal de ressourceries
- 3.2.2. Assurer la valorisation des déchets verts par compostage ou méthanisation
- 3.2.3. Intensifier les initiatives en faveur d'une réduction de la collecte de déchets organiques
- 3.2.4. Participer à la définition d'une solution locale pour le traitement des déchets inertes

3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

- 3.3.1. Assurer une filière agricole en circuit court
- 3.3.2. Assurer une filière bois en circuit court dans le cadre de la charte forestière
- 3.3.3. Poursuivre le soutien à l'activité pastorale

3.4 Partager la connaissance et les perspectives sur la ressource en eau

- 3.4.1. Affiner la connaissance de la ressource et des besoins en eau sur le territoire
- 3.4.2. Préconiser des solutions pour optimiser la consommation de la ressource en eau

Pour élaborer ce projet de territoire, la communauté de communes du Pays du Mont Blanc s'est appuyée sur :

- **Les documents suivants :** candidature Espace Valléen, PCAET, PPA, SRADDET, CTENS, Candidature Plan Avenir Montagne, Convention de coopération en matière de mobilité, PLH, Charte forestière, SAGE de l'Arve,

Programme local de prévention des déchets ménagers, zoom sur la communauté de Communes pays du Mont Blanc

- **Un travail de concertation avec les élus en 4 étapes :**
 - Diagnostic et identification des enjeux
 - Priorisation des enjeux
 - Elaboration des actions à mener
 - Définition des projets associés aux actions
- **Un travail d'instruction avec les cadres de la collectivité**
 - ➔ De plus, cette démarche s'appuie sur les travaux de concertation menés dans le cadre de l'élaboration des documents utilisés dans le diagnostic.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les **orientations stratégiques** suivantes en s'appuyant sur le projet de territoire :

Les orientations stratégiques du territoire sont celles du Projet de territoire, à savoir :

- 1 Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement
- 2 Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont Blanc
- 3 Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité

D'autres annexes indiquent, elles, la liste des actions prêtes à être engagées (Annexe 3) ou des intentions de projet (Annexe 4) qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires ont recensé les contractualisations suivantes :

Entre le territoire et l'État ou ses agences :

- Le programme « Petites Villes de demain » engagé sur la commune de Sallanches,
- Le programme Territoire d'Industrie « Vallée de l'Arve » (non signé à ce stade) duquel relève la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc,
- Les conventions pour le logement des travailleurs saisonniers signées pour les communes de Cordon, les Contamines Montjoie, Mégève, Passy et Saint Gervais les bains et en attente pour Combloux, Sallanches et Praz sur Arly,
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Arve,
- La réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
- Les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques sur le territoire (PAEC),
- Le SAGE de l'Arve, le contrat de bassin versant de l'Arve, le contrat Arve Pure et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le plan d'action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve arrêté le 19/04/2019 pour la part relevant de l'intercommunalité,
- Les conventions et contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité, notamment pour les actions du PPA de la Vallée de l'Arve (Fonds Air Bois, chargé de mission PPA, étude d'opportunité « ZFE Vallée de l'Arve » ...) et les démarches Citergie ou ACT'AIR,
- La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- Le projet de restauration de la porte d'entrée de la RNN Contamines,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF pour 2020 — 2023
- Le Contrat de « destination Mont-Blanc »,
- Le programme Espaces Valléens,
- Le PITER parcours signé dans le cadre du programme Interreg Alcotra,
- Le programme d'Action des Collectivités Territoriales pour L'Efficacité Energétique (ACTEE) dont la CCPMB est lauréate avec la CC Faucigny Glières.

Entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes notamment la convention qualité de l'air couvrant de nombreuses actions prévues au PPA de la vallée de l'Arve et le plan rebond (renouvellement des conduites d'eau potable),
- Les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dont le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, la convention pour le financement de la plateforme de rénovation Case Rénov et les conventions portant sur les actions du PPA de la vallée de l'Arve.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des

opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des **annexes 3 et 4** :

- Annexe 3 : Liste des actions matures (21 actions) à date d'approbation du CRTE
- Annexe 4 : Intentions de projet (20 intentions)

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du

territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'Etat au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services

déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour

assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Les comités de pilotage et techniques

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc.

Ce comité de pilotage comprendra aussi :

- Des représentants des communes membres,
- Tous les autres acteurs identifiés comme pertinents en fonction des actions retenues durant l'élaboration du CRTE.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Des comités techniques (COTEC) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des COPIL dont ils préparent les décisions. La composition du COTEC pourra être proposée ultérieurement ; elle comprendra a minima des représentants des signataires du contrat sous la coprésidence des représentants du territoire et de l'Etat.

La fréquence des réunions des COPIL et COTEC ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors du 1^{er} COPIL. Ils se réunissent au moins une fois par an.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre

les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.3 Le comité des partenaires

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et à animer un « comité de partenaires » composé des représentants des institutions suivantes :

- Les services de l'État en Haute Savoie,
- Les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME,
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le Département de la Haute Savoie,
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le SM3A,
- Les porteurs de sites Natura 2000 et ASTERS,
- Le conseil de développement du territoire,
- Les organismes et chambres consulaires,
- Les fédérations professionnelles,
- Les associations de défense de l'environnement,
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et à minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble

des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.

Les indicateurs de suivi sont mis en place et décrits en [annexe 5](#). Ils seront complétés par les commissions référentes.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans maximum. Il est établi pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement.

Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.

Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis

fin au présent contrat.

Article 13 - Communication du CRTE

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Anney le - 7 AVR. 2022,



Le Président de la CCPMB
Jean- Marc PEILLEX

Le Préfet,
Alain ESPINASSE

A blue ink signature of the name Alain Espinasse.

Annexes

Annexe 1 – Protocole d’engagement signé



**PROTOCOLE D’ENGAGEMENT
DU
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ENTRE
L’ÉTAT
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT BLANC**

PRÉAMBULE

Le relance économique de notre pays est une priorité partagée par l’ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les territoires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l’ensemble des territoires intéressés, à l’échelle d’une ou plusieurs intercommunalités.

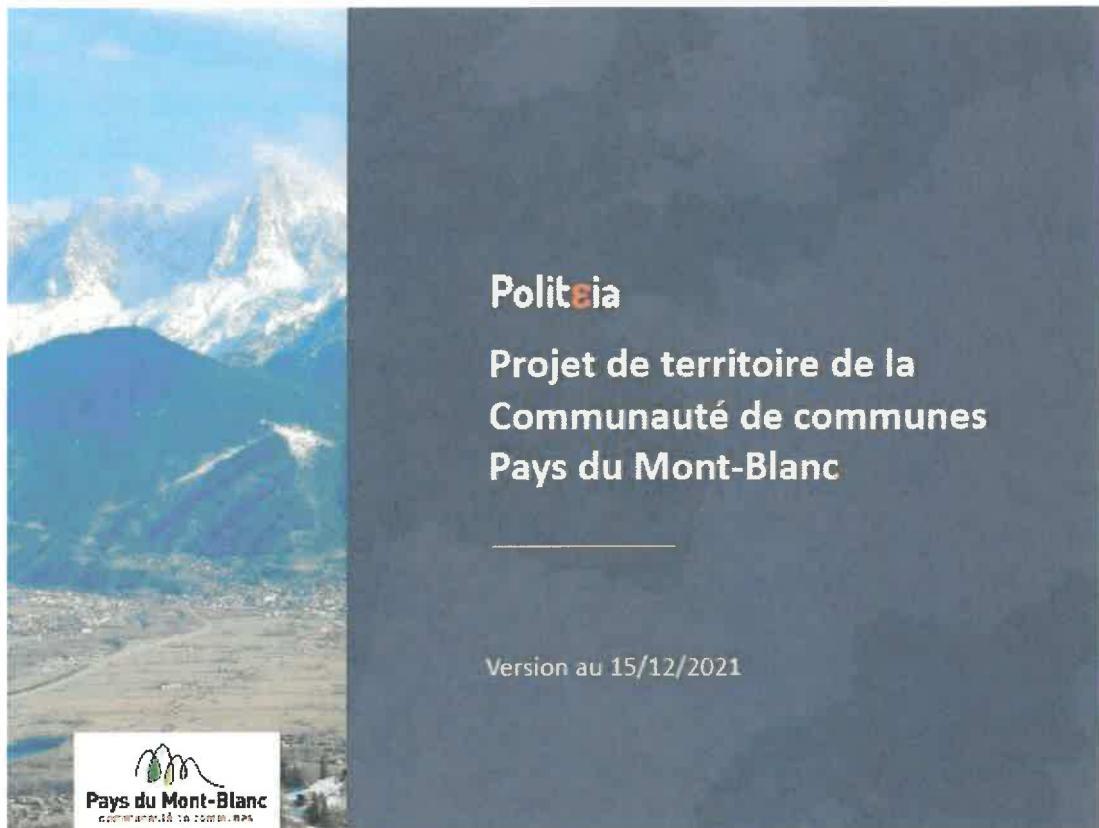
La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux signataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les acteurs prêts à démarquer.

Les signataires s'accordent pour que le futur CRTE de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc (CCPMB) favorise la réalisation d'un projet de territoire.

L'élaboration du CRTE devra ainsi permettre d'assurer la bonne prise en compte par le projet de territoire et pour le CRTE des orientations figurant aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision,
- le Programme Local de l'Habitat (PLH), une 1ère version obligatoire arrivant à échéance et une seconde non obligatoire étant en révision,
- le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Mont Blanc Arve Giffre en cours,

Annexe 2 - Projet de territoire



The image shows the cover of a document titled 'Politcia' (Politique) for the 'Pays du Mont-Blanc' community of communes. The cover features a scenic photograph of the Mont-Blanc mountain range in the background, with a small town visible at the base. The title 'Politcia' is in a stylized font where the 'e' is orange. Below it, the text 'Projet de territoire de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc' is written in white. A horizontal line separates this from the publication date 'Version au 15/12/2021'. At the bottom left, there is a logo for 'Pays du Mont-Blanc' with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' underneath.

Politcia

**Projet de territoire de la
Communauté de communes
Pays du Mont-Blanc**

Version au 15/12/2021

Pays du Mont-Blanc
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Annexe 3 – Plan d’actions mûtures

CRÉÉ EN 2011 | ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS – Actions, mesures ou projets matures et engagées

CRTÉ corse / ANNEXE 4 – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à élaborer ou à préciser tout au long du CRTÉ

Autre ou Pays	Thème	Orientations stratégiques	Nom du projet	Buts d'œuvre du projet	Description du projet
1	1. Maitrise en Rénovation l'habitat et la demande de logement	1.1 Eligibilité l'engagement des projets de l'habitat et de l'habitat des personnes	Chambre de l'agriculture en coordination avec le BDI Réal Sud Corse (BRS)	Constituer une autorité compétente	Constituer une autorité compétente
2	1. Maitrise en Rénovation l'habitat et la demande de logement	1.2 Encourager l'habitation des jeunes sur le territoire	Construction d'une autorité pédagogique	Commune de Magieve pour sa partie ouest	Constituer une autorité compétente à la formation d'experts aux métiers de la restauration et création d'une partie dédiée à la formation d'experts aux métiers de la restauration et création d'une partie dédiée à l'unité de production des repas sociaux
3	Egalément mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'attractivité du Pays du Mont-Banc	Egallement mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'attractivité du Pays du Mont-Banc	Egallement mentionné au titre du 2.2 Rénovation les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'une école pour l'habitation	Création d'une école pour l'habitation
4	1. Maitrise en Rénovation l'habitat et la demande de logement	1.2 Encourager l'habitation des jeunes sur le territoire	Egallement mentionné au titre du 2.2 Rénovation les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'une école de la maîtrise	Accompagner l'instauration de boutiques de recharge électrique capables sur l'ensemble des communes et obtenir un montage conforme, afin de répondre aux besoins des usagers du territoire.
5	1. Maitrise en Rénovation l'habitat et la demande de logement	2.3 Développer les mobilités alternatives	Initiation de boutiques de recharge électrique rapides	Commune de Passey	Initiation de boutiques de recharge électrique rapides
6	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer l'habitation des jeunes sur le territoire	Initiation de boutiques de recharge électrique dans les communes	Commune de Passey	Initiation de boutiques de recharge électrique dans les communes
7	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Initiation d'un système d'autopartage	Commune de Passey	Initiation d'un système d'autopartage
8	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes	Commune de Passey	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes
9	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes	Commune de Passey	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes
10	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes	Commune de Passey	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes
11	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes	Commune de Domancy	Initiation d'un système de mobilité douce dans les communes
12	Pays du Mont-Banc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Construction d'un ascenseur à eau	Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes	Construction d'un ascenseur à eau
13	Pays du Mont-Banc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Construction d'un ascenseur à eau	COPIAS et COVACUB	Construction d'un ascenseur à eau
14	Pays du Mont-Banc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Construction d'un institut médico-éducatif du Mont-Banc	COPIAS	Construction d'un institut médico-éducatif du Mont-Banc
15	Pays du Mont-Banc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Construction d'une charte de conciliation	COPIAS	Construction d'une charte de conciliation
16	Pays du Mont-Banc	3.1 Développer des énergies renouvelables pour l'habitat	Construction d'une charte de conciliation	CONCAB	Construction d'une charte de conciliation
17	3. Mieux valoriser nos ressources pour assurer le développement économique et durable	3.1 Développer des énergies renouvelables pour l'habitat	Construction d'un réseau de collecte et de recyclage	Commune de Passey	Construction d'un réseau de collecte et de recyclage
18	3. Mieux valoriser nos ressources pour assurer le développement économique et durable	3.1 Développer des énergies renouvelables pour l'habitat et la nature	Construction d'une école de l'écologie et du développement durable	Commune de Magieve	Construction d'une école de l'écologie et du développement durable
19	3. Mieux valoriser nos ressources pour assurer le développement économique et durable	3.1 Développer des énergies renouvelables pour l'habitat et la nature	Construction d'une école de l'écologie et du développement durable	STOM	Construction d'une école de l'écologie et du développement durable
20	3. Mieux valoriser nos ressources pour assurer le développement économique et durable	3.2 Encourager le développement des énergies renouvelables et de valorisation des déchets	Construction d'une école de l'écologie et du développement durable	COPIAS	Construction d'une école de l'écologie et du développement durable
21	3. Mieux valoriser nos ressources pour assurer le développement économique et durable	3.3 Accompagner le développement des énergies renouvelables et de valorisation des déchets	Aménagement de la baie d'Orbey	Commune de Passey	Aménagement de la baie d'Orbey

Contrats de relance et de transition écologique

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en faisant aux territoires le libre choix des thématiques à explorer dans le cadre de cet exercice.

Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déciniée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 9 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

ANNEXE 1 : Protocole d'engagement signé



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE
L'ÉTAT
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT BLANC

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que le futur CRTE de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc (CCPMB) favorise la réalisation d'un projet de territoire.

L'élaboration du CRTE devra ainsi permettre d'assurer la bonne prise en compte par le projet de territoire et pour le CRTE des orientations figurant aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision,
- le Programme Local de l'Habitat (PLH), une 1ère version obligatoire arrivant à échéance et une seconde non obligatoire étant en révision,
- le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Mont Blanc Arve Giffre en cours,

- le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve dont la révision a été arrêtée le 19/04/2019;
- le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 30 janvier 2019,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) permettant de développer une vision globale des priorités en matière de milieux naturels remarquables, notamment en termes de protection et de valorisation à intégrer au projet de territoire du CRTE dont :
 - . le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière,
 - . les sites d'exception de l'Aire de Protection des Habitats Naturels (APHN) du Mont Blanc et des Réserves Naturelles Nationales de Sixt Passy et des Contamines Montjoie,
 - . les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) des sites du territoire,
 - . la Charte Forestière du Pays du Mont Blanc,
- le PAEC – projet agro-environnemental et climatique – « Mont-Blanc, Arve, Giffre »,
- le PPT – plan pastoral territorial – Pays du Mont Blanc,
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe et qui est porté sur ce territoire par la plateforme de rénovation énergétique CaseRenov,
- la démarche Espaces Valléens.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les

services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obère pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.

Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtées à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2021 exceptionnelle	Création d'un parking relai multimodal	PASSY	81 570 €

b- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

c- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- le programme « Petites Villes de demain » engagé sur la commune de Sallanches,
- le programme Territoire d'Industrie « Vallée de l'Arve » (non signé à ce stade) duquel relève la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc,
- les conventions pour le logement des travailleurs saisonniers signées pour les communes de Cordon, les Contamines Montjoie, Mégève, Passy et Saint Gervais les bains et en attente pour Combloux, Sallanches et Praz sur Arly,
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Arve,
- la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques sur le territoire (PAEC),
- le SAGE de l'Arve, le contrat de bassin versant de l'Arve, le contrat Arve Pure et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- le plan d'action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve arrêté le 19/04/2019 pour la part relevant de l'intercommunalité,
- les conventions et contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité, notamment pour les actions du PPA de la Vallée de l'Arve (Fonds Air Bois, chargé de mission PPA, étude d'opportunité « ZFE Vallée de l'Arve » ...) et les démarches Citergie ou ACT'AIR,
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- le projet de restauration de la porte d'entrée de la RNN Contamines,
- la convention territoriale globale signée avec la CAF pour 2020 – 2023
- le Contrat de « destination Mont-Blanc »,
- le programme Espaces Valléens,
- le PITER parcours signé dans le cadre du programme Interreg Alcotra,
- le programme d'Action des Collectivités Territoriales pour L'Efficacité Energétique (ACTEE) dont la CCPMB est lauréate avec la CC Faucigny Glières.

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes notamment la convention qualité de l'air couvrant de nombreuses actions prévues au PPA de la vallée de l'Arve et le plan rebond (renouvellement des conduites d'eau potable),

- les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dont le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, la convention pour le financement de la plateforme de rénovation Case Rénov et les conventions portant sur les actions du PPA de la vallée de l'Arve.

2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire – recensement non exhaustif établi en avril 2021 par la CC - qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

- Commune de Combloux :

La commune ambitionne des projets d'envergure qui démarreront dès 2022 : 1) réhabilitation du plan d'eau biotope, 2) création d'une maison de l'enfance, 3) rénovation complète et extension du bâtiment de la mairie, 4) rénovation de l'office de tourisme, 5) réhabilitation de l'ancienne garderie et 6) requalification du centre-village.

Par ailleurs, des demandes ont été déposées auprès du Conseil régional et du conseil départemental : 1) aménagement stationnement et cycles piétons Barotière et 2) relamping du terrain de foot Mont-Blanc Bike Parc.

- Commune de Cordon :

Des demandes ont été déposées auprès du Conseil régional et du conseil départemental : 1) plan de relance numérique école, 2) informations interactives locales, 3) mise en conformité et accessibilité des bâtiments communaux PMR et 4) le programme d'aide à la station de ski du Conseil départemental.

- Commune de Demi-Quartier :

Un projet de construction de logement est en préparation (OAP2 Arbon) et pourrait faire l'objet de demandes d'aide.

- Commune de Domancy :

Des demandes seront déposées dès le second semestre 2021 : acquisition et aménagement des locaux de la bibliothèque, construction d'un hall d'animation Bois des Alpes, remplacement de colonne d'eau.

- Commune des Contamines-Montjoie :

Des demandes ont été déposées auprès du Conseil régional et du conseil départemental : 1) rénovation de la toiture du préau de l'école, 2) travaux forestiers, 3) six bornes cendriers, 4) zone d'absorption des éclats de plomb, 5) aménagement d'un bâtiment communal.

D'autres demandes seront déposées d'ici fin 2021 : 1) rénovation énergétique des bâtiments de la mairie, du centre technique et de l'école (aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités), 2) modernisation de la patinoire et changement des groupes froids (aide à la modernisation des équipements sportifs), 3) accès des bâtiments au haut débit (numérique au service de l'action des collectivités territoriales).

- Commune de Megève :

Plusieurs dossiers ont été identifiés : 1) rénovation de la toiture de la Maison de la Montagne et 2) réhabilitation et remise aux normes de la STEP Megève/Praz-sur-Arly (Agence de l'Eau), 3) restructuration du Palais, 4) rénovation de la mairie, 5) rénovation du Centre Technique Municipal, 6) construction d'une auberge pédagogique, 7) rénovation intérieure de l'église et 8) rénovation de l'alpage La Butte.

- Commune de Passy :

Des demandes ont été déposées auprès du Conseil régional, du conseil départemental et de l'Agence éco-mobilité Mont-Blanc au travers de l'AAP Mobilité du PPA : 1) Pédibus, 2) CDAS, 3) aménagement de l'aire de jeux des Nids, 4) gestion des EP du parking du boulodrome et 5) achat de véhicules électriques).

La commune porte aussi plusieurs projets structurant tels que : 1) réhabilitation du cinéma "La Caméra", 2) construction d'un établissement d'enseignement artistique de musique et de danse, 3) rénovation et extension du gymnase des Fiz et 4) réalisation d'un télésiège sur la domaine skiable de Plaine Joux.

- Commune de Saint-Gervais-les-Bains :

Des demandes sont identifiées : 1) fonds de livre pour la bibliothèque municipale (plan d'achat de livres aux libraires) et 2) rénovation du groupe scolaire du Fayet (aide à l'investissement périscolaire).

- Commune de Sallanches :

La commune de Sallanches porte plusieurs projets structurants à démarrer dans les mois à venir : 1) requalification du cœur de ville, 2) pôle d'échange multimodal, 3) poursuite du maillage cycle entre le pôle sportif et la zone d'activités, 4) construction d'une école de musique, théâtre et danse, 5) mutualiser les bâtiments et rénovation énergétique du centre intergénérationnel, 6) aire de jeux inclusive et multigénérationnelle à Vouilloux, 7) pumprtrack et floxpark, 8) création d'un accueil périscolaire 3/6 ans et 9) les llettes : poumons verts à préserver.

- Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc :

La CCPMB, la commune de Megève et les abattoirs du Pays du Mont-Blanc prévoient de proposer un projet dans le cadre du plan de relance pour la modernisation des abattoirs du Pays du Mont Blanc.

ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- ➔ D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- ➔ D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- ➔ D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'État.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc.

Ce comité de pilotage comprendra aussi :

- des représentants des communes membres,
- tous les autres acteurs identifiés comme pertinents en fonction des actions retenues durant l'élaboration du CRTE.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE.

ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles (parties prenantes des actions retenues), en plus des membres du COPIL, et notamment les représentants des institutions suivantes :

- les services de l'État en Haute Savoie,
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le Département de la Haute Savoie,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- le SM3A,
- les porteurs de sites Natura 2000 et ASTERS,
- le conseil de développement du territoire,
- les organismes et chambres consulaires,
- les fédérations professionnelles,
- les associations de défense de l'environnement,
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. La finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Annecy, le 09/09/2021

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes
du Pays du Mont Blanc

Jean-Marc Peillex



ANNEXE I :

LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)

- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT BLANC :

N° Demandeur	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette retenue Opération	Montant à dé retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
740333	COMMUNE DE COMBLIOUX	01/04/2021	377 783 €	185 891 €	185 892 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Remplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable - route du Bouchet
740355	COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE		350 399 €	180 199 €	180 200 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Travaux de renouvellement et de restauration du réseau d'eau potable dans le secteur du Nivern et du Plan du Moulin
74103	COMMUNE DE DOMANCY	02/11/2020	38 274 €	19 137 €	19 137 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Remplacement de 2 conduites AEP secteur "le Coudray"
74103	COMMUNE DE DOMANCY	22/03/2021	38 187 €	18 083 €	18 084 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Remplacement d'une conduite AEP secteur "l'Impasse des Vervennes"
74173	COMMUNE DE NEGEVE	01/03/2021	275 000 €	137 500 €	137 500 €	AEP	Normes sanitaires	Mise en place d'une station de traitement UV sur le site de la Livroz
74208	COMMUNE DE PASSY	01/10/2020	213 509 €	106 754 €	106 755 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Descente St Antoine
74208	COMMUNE DE PASSY	01/02/2021	187 915 €	93 957 €	93 958 €	AEP	Travaux et études Opérationnelles	Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Chemin de l'Ile
74208	COMMUNE DE PASSY	15/10/2020	194 040 €	135 828 €	135 808 €	AEP	Déconnexion des EP pour infiltration ou réécoulement de l'eau	Parking du Boulodrome : mise en séparatif avec infiltration des eaux pluviales
74236	COMMUNE DE SAINT GERVAS LES BAINS	01/09/2020	124 146 €	62 073 €	57 107 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement du réseau AEP - La Flanchette - Granges d'Orzin
74236	COMMUNE DE SAINT GERVAS LES BAINS	01/10/2020	95 151 €	47 575 €	47 576 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau du hameau de St Nicolas de Veroce
74236	COMMUNE DE SAINT GERVAS LES BAINS	01/09/2020	63 179 €	31 589 €	31 550 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement de canalisation d'eau potable : route des Morets

Polite&ia

**Projet de territoire de la
Communauté de communes
Pays du Mont-Blanc**

Version au 15/12/2021

Propos préliminaire

Ce projet de territoire a été conçu à **l'automne 2021** par l'ensemble des élus communautaires de la CC Pays du Mont-Blanc comme un **document stratégique** qui doit permettre au territoire de **relever les défis** identifiés au titre desquels figurent en premier lieu le **logement** et le **changement climatique**.

Fort d'une **résonnance opérationnelle concrète**, ce Projet de territoire s'appuie sur **55 projets structurants** répartis autour de **3 axes stratégiques** : le logement, l'accompagnement au changement des pratiques des habitants et des acteurs économiques, et la valorisation des ressources naturelles du territoire dans une optique de plus forte circularité.

Au-delà de sa dimension planificatrice, ce projet de territoire est conçu par les élus comme un **outil d'aide à la décision** exprimant des lignes politiques fortes, des choix et des priorités qui doivent permettre au territoire de se différencier.



Vision stratégique

Axe 1

METTRE EN
RÉSONNANCE L'OFFRE
ET LA DEMANDE DE
LOGEMENT DANS LE
RESPECT DES
RESSOURCES
DISPONIBLES SUR LE
TERRITOIRE

1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier

- 1.1.1. Créer une foncière propre à la CCPMB
- 1.1.2. Développer et diversifier l'offre de logements locatifs et en accession pour favoriser l'accès des habitants à des logements de qualité sur le territoire
- 1.1.3. Réhabiliter les friches pour valoriser le patrimoine et augmenter l'offre de logement
- 1.1.4. Encourager les démarches économies en ressources : foncier, eau, énergie

1.2 Faciliter l'installation et le maintien de toutes générations sur le territoire

- 1.2.1. Centraliser et flécher en priorité les demandes de logement des jeunes ménages lors de leur examen
- 1.2.2. Optimiser les outils d'accompagnement des jeunes ménages dans leur parcours résidentiel
- 1.2.3. Adapter l'offre de services à tous les publics

Axe 2

CONCILIER
L'ATTRACTIVITE ET
L'AUTHENTICITE DU PAYS
DU MONT-BLANC

2.1 Accompagner les acteurs économiques dans la transition

- 2.1.1. Accompagner la montée en compétence des acteurs sur les sujets liés à la transition écologique
- 2.1.2. Accompagner les acteurs touristiques dans la diversification de leurs offres
- 2.1.3. Favoriser l'implication des acteurs économiques au travers de démarches de labellisation et de la marque « Pays du Mont-Blanc »
- 2.1.4. Déployer des dispositifs de réduction des déchets pour les secteurs de l'hébergement marchand et de la restauration

2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de services

- 2.1.5. Adapter l'hébergement touristique aux nouveaux besoins
- 2.2.1. Optimiser le maillage des services à l'échelle du territoire
- 2.2.2. Intensifier le soutien aux initiatives locales

2.3 Développer les mobilités alternatives

- 2.3.1. Accompagner le succès du TAD en développant son offre
- 2.3.2. Développer les infrastructures nécessaires à l'usage de la voiture électrique sur le territoire
- 2.3.3. Favoriser les nouvelles pratiques tels que le covoiturage et l'autopartage
- 2.3.4. Poursuivre l'aménagement du territoire en faveur des mobilités douces et alternatives
- 2.3.5. Améliorer l'information voyageur

2.4 Préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel

- 2.4.1. Poursuivre les actions stratégiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air
- 2.4.2. Valoriser les spécificités de notre territoire sur le plan de la culture, de l'art, de l'artisanat et des traditions
- 2.4.3. Préserver les milieux et les paysages et sensibiliser les publics
- 2.4.4. Limiter les impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels et les activités traditionnelles

Axe 3

MIEUX VALORISER NOS
RESSOURCES POUR
ALLIER
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
DURABILITÉ

3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

- 3.1.1. Identifier les EnR dans lesquelles investir durablement sur le territoire
- 3.1.2. Encourager l'utilisation de l'énergie hydraulique sur le territoire
- 3.1.3. Mettre en place un réseau bois-énergie
- 3.1.4. Soutenir la production d'énergie solaire
- 3.1.5. Accroître la performance énergétique des bâtiments du territoire

3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets

- 3.2.1. Étudier l'opportunité pour le territoire de la mise en place d'un réseau intercommunal de ressourceries
- 3.2.2. Assurer la valorisation des déchets verts par compostage ou méthanisation
- 3.2.3. Intensifier les initiatives en faveur d'une réduction de la collecte de déchets organiques
- 3.2.4. Participer à la définition d'une solution locale pour le traitement des déchets inertes

3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

- 3.3.1. Assurer une filière agricole en circuit court
- 3.3.2. Assurer une filière bois en circuit court dans le cadre de la charte forestière
- 3.3.3. Poursuivre le soutien à l'activité pastorale

3.4 Partager la connaissance et les perspectives sur la ressource en eau

- 3.4.1. Affiner la connaissance de la ressource et des besoins en eau sur le territoire
- 3.4.2. Préconiser des solutions pour optimiser la consommation de la ressource en eau



Portrait général du territoire



Le territoire géographique

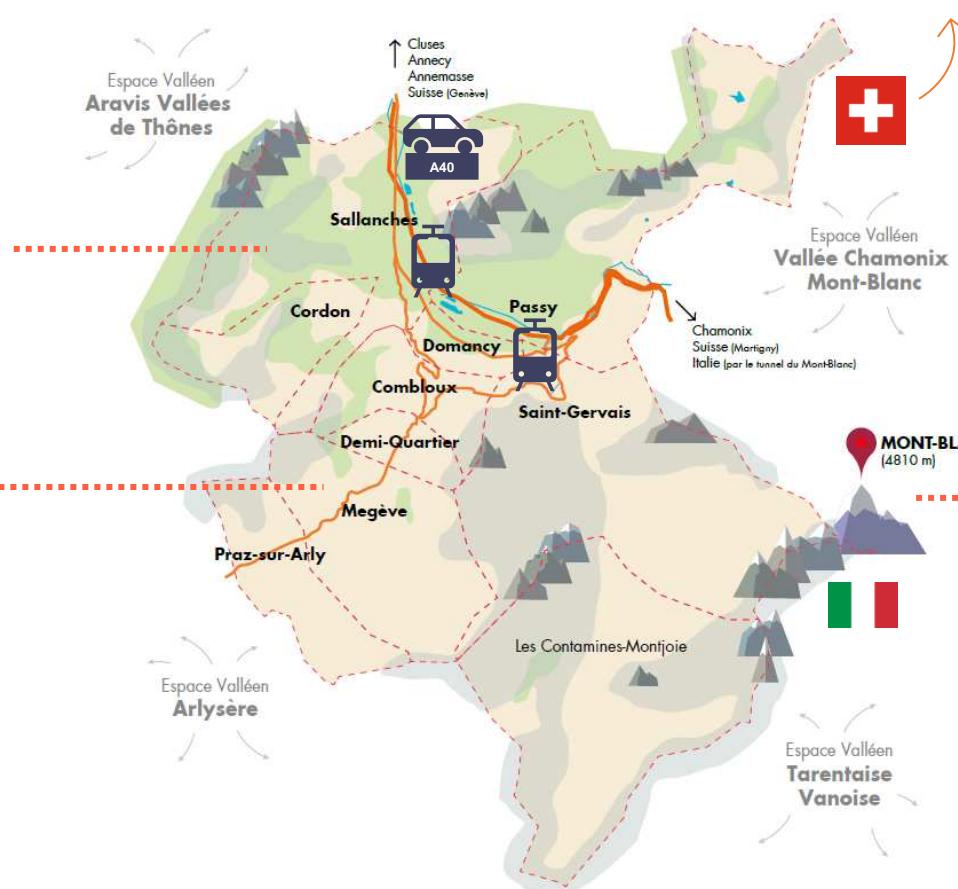
Un territoire frontalier, facilement accessible, situé entre plaine et montagne

Plaine

Économie plus diversifiée en plaine. Communes majoritairement habitées par des résidents permanents parmi lesquelles deux pôles urbains (Sallanches, Passy) et un village à caractère rural (Domancy)

Coteaux

Stations touristiques avec une forte concentration de résidences secondaires (Saint-Gervais, Combloux, Demi-Quartier, Megève, Cordon, Les Contamines-Montjoie)



Alt. min. : 515 m
(Sallanches)

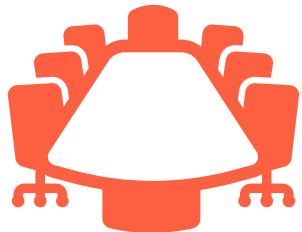
Alt. max : 4 807
m
(Saint-Gervais)



Autoroute, Léman Express,
Aéroport de Genève

Sommets

Le territoire compte quelques sommets emblématiques, le premier d'entre eux étant le Mont-Blanc, plus haut sommet européen



Le territoire institutionnel

Une communauté faiblement intégrée qui s'insère dans des ensembles plus vastes de coopération



Création de la Communauté de communes en **2013**



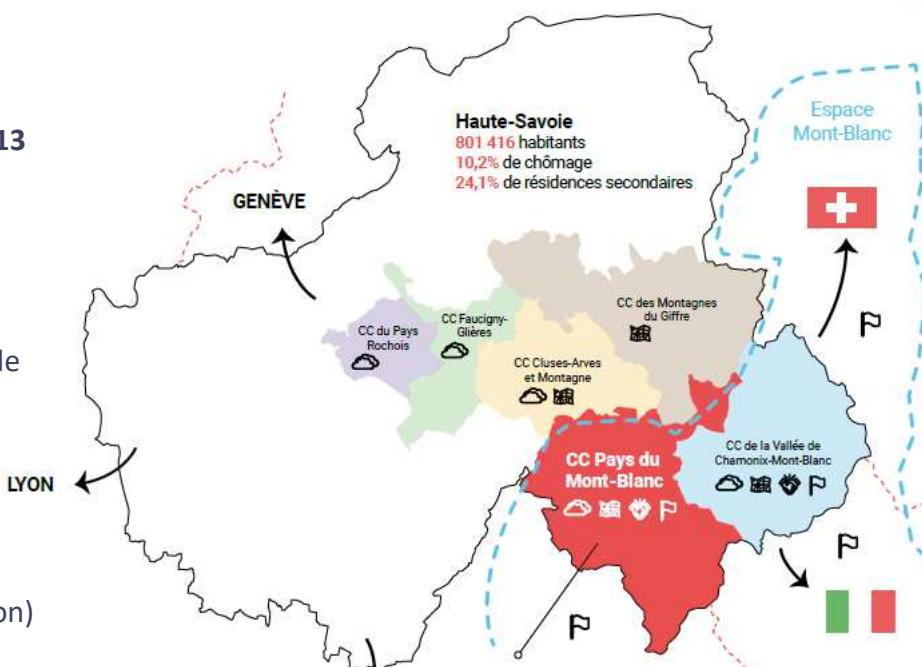
10 communes



39 773 hectares de superficie

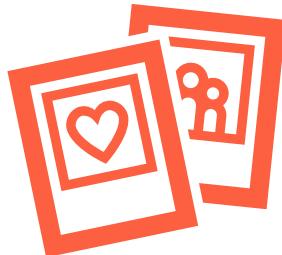


Compétences essentiellement statutaires (faible niveau d'intégration)



Des coopérations à géométrie variable

- **Documents stratégiques** (SAGE, SCoT, PPA)
- **Coopération transfrontalière** (Espace Mont-Blanc)
- **Relation rapprochée avec la Vallée voisine de Chamonix** (Entente à 14)

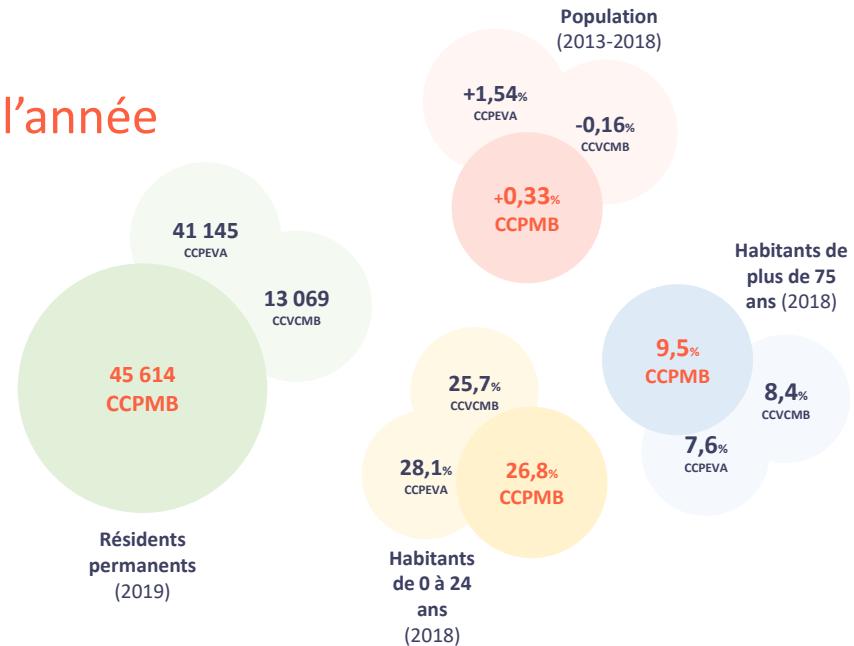
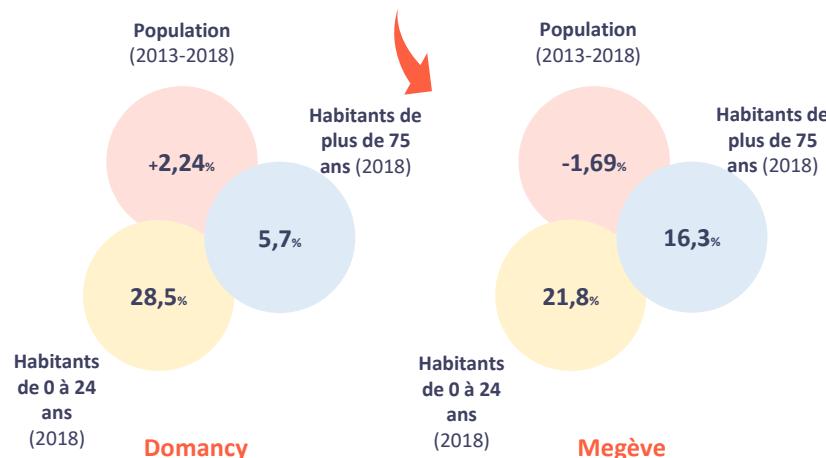


Le territoire vécu Un bassin de vie important à l'année

Avec **45 614 résidents permanents** en 2019, le territoire de la CCPMB est un bassin de vie de taille moyenne qui fonctionne à l'année.

Cependant, depuis le début des années 2000, sa **démographie est en perte de dynamisme** et on observe un **vieillissement** de sa population (+ 2,14% de 75 ans et plus entre 2013 et 2018).

Une analyse plus fine permet néanmoins de mesurer de **fortes disparités entre les communes** de la CCPMB au regard des dynamiques démographiques.



De nombreux équipements et services de proximité

- Parc thermal de Saint-Gervais
- Palais de Megève
- Centre Léon Curral (Sallanches)
- Parvis des Fiz (Passy)
- Médiathèque à Sallanches, à St-Gervais
- Cinémas à Megève, Sallanches et Passy
- Plus de 16 centres sportifs privés et publics...



Le territoire touristique

Le berceau du tourisme de montagne et ses stations de notoriété internationale

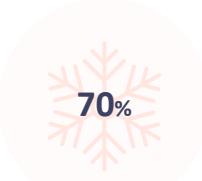
Le territoire de la CCPMB correspond au **berceau du tourisme de montagne**. Son offre touristique est ancrée historiquement et bénéficie d'une notoriété internationale.

Le dynamisme économique largement lié au tourisme (principalement dans les hébergements marchands, la restauration et les remontées mécaniques) contribue à la faiblesse du **taux de chômage** de la CCPMB.

Encore majoritairement portée par la **saison hivernale**, l'activité touristique est très sensible au **changement climatique**.



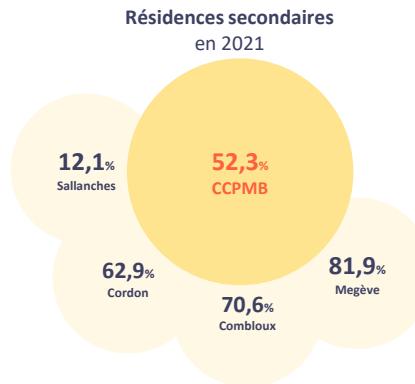
Nuitées estivales



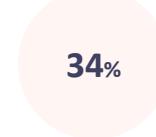
Nuitées hivernales

- 30% à - 50%

Taux d'enneigement
à moins de 1500m
d'altitude entre 1951 et
2016



Emplois du secteur privé
liés au tourisme
(2019)



Taux de chômage (2020)



CCPMB - Projet de territoire



Le territoire touristique

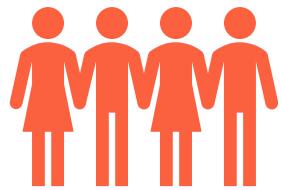
Le berceau du tourisme de montagne et ses stations de notoriété internationale

CC Pays du Mont-Blanc

CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Logement	CC Pays du Mont-Blanc (200034882)	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance (200071967)
Nombre total de logements en 2018	47 492	33 796
Part des résidences principales en 2018, en %	43,7	53,7
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2018, en %	52,3	40,4
Part des logements vacants en 2018, en %	4,0	6,0
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018, en %	61,9	63,5

Source : Insee, RP2018 exploitation principale en géographie au 01/01/2021



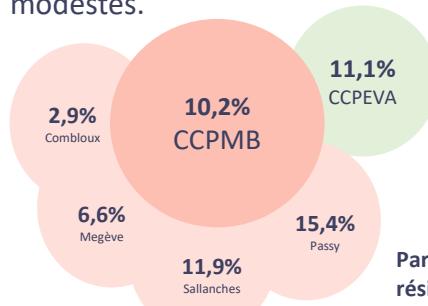
Le territoire et ses habitants

Un écart de niveau de vie important entre les habitants du Pays du Mont-Blanc et les populations plus récemment installées

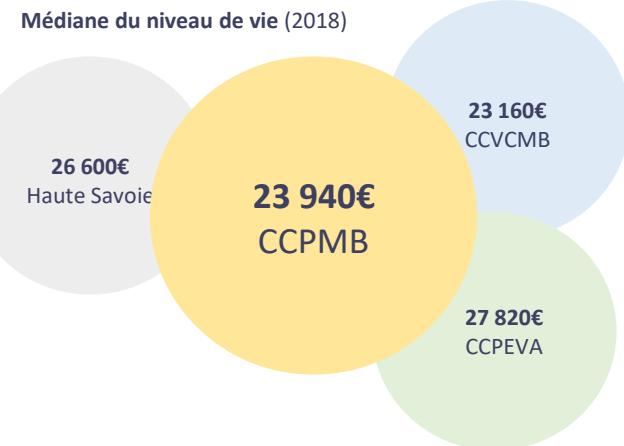
Les habitants du Pays du Mont Blanc sont **relativement aisés**, comparativement à l'échelle nationale. Néanmoins, à l'échelle de la Haute-Savoie, on constate un **revenu médian plus modeste à la CCPMB que dans les collectivités voisines**.

Concernant la répartition des CSP, il est à noter une proportion **d'artisans, d'ouvriers et de professions intermédiaires plus importante** qu'au niveau national.

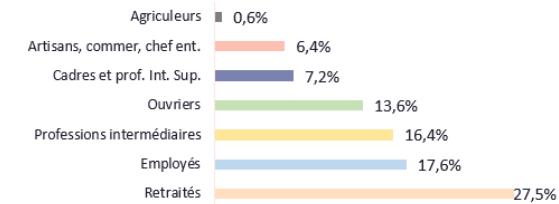
Couplée avec un marché de l'immobilier particulièrement tendu et une **offre de logements sociaux et intermédiaires bien inférieure à la moyenne nationale (de 5 points)**, ces analyses laissent présager un enjeu en matière de logement des ménages les plus modestes.



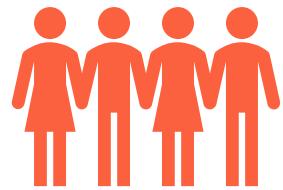
Part des logements sociaux dans les résidences principales (2018)



Catégories socio-professionnelle(2018)



CCPMB - Projet de territoire



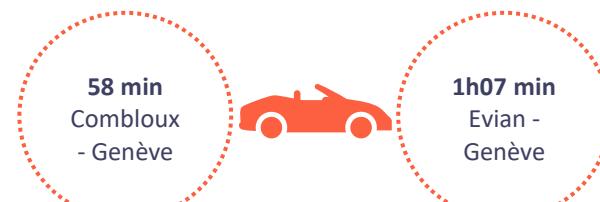
Le territoire et ses habitants

Une mise en perspective éloquente : CCPMB & CCPEVA

Du point de vue socio-économique, la comparaison avec le territoire de la **CC Pays d'Evian et Vallée d'Abondance** invite à l'analyse.

Population	CC Pays du Mont-Blanc (200034882)	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance (200071967)
Population en 2018	44 857	41 145
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2018	119,4	127,6
Superficie en 2018, en km ²	375,8	322,5
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0,3	1,5
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0,2	0,4
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0,1	1,1
Nombre de ménages en 2018	20 744	18 144

Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021



Revenus	CC Pays du Mont-Blanc (200034882)	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance (200071967)
Nombre de ménages fiscaux en 2018	20 685	17 350
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	61,2	66,3
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	23 940	27 820
Taux de pauvreté en 2018, en %	8,5	7,1

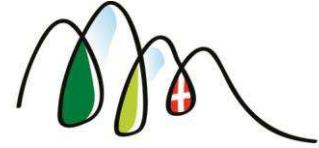
Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021



Plan d'actions

METTRE EN RÉSONNANCE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE LOGEMENT DANS LE RESPECT DES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

La forte attractivité touristique du Pays du Mont-Blanc a engendré une décorrélation entre les prix du foncier et de l'immobilier et le niveau de vie des populations locales.

De nombreux habitants, en particulier les jeunes, sont contraints de quitter le territoire pour s'installer dans une vallée voisine, sinon plus loin, où les prix sont plus abordables.

Les élus sont donc attachés à recréer les conditions permettant aux locaux de s'installer et de vivre durablement sur leur territoire.

Les défis du territoire



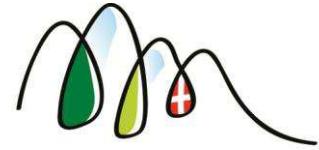
Présentation des défis du territoire

Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier : Avec 52,3% de résidences secondaires sur le territoire, faciliter l'accès au logement passe tout d'abord par une action structurelle et coordonnée visant à réguler l'offre, dans l'optique de créer des opportunités dont les habitants puissent se saisir.

Faciliter l'installation et le maintien de toutes les générations sur le territoire : alors que la part des 20-39 ans a diminué de 13% en moyenne entre 2008 et 2018 et constatant la part croissante de population âgée, le territoire souhaite mettre en œuvre une double stratégie d'accompagnement.

1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier

1.2 Faciliter l'installation et le maintien de toutes les générations sur le territoire



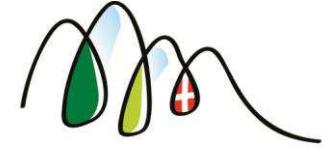
1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier

- **1.1.1.** Créer une foncière propre à la CCPMB
- **1.1.2.** Développer et diversifier l'offre de logements locatifs et en accession pour favoriser l'accès des habitants à des logements de qualité sur le territoire
- **1.1.3.** Réhabiliter les friches pour valoriser le patrimoine et augmenter l'offre de logement
- **1.1.4.** Encourager les démarches économies en ressources : foncier, eau, énergie

1.2 Faciliter l'installation et le maintien de toutes les générations sur le territoire

- **1.2.1.** Centraliser et flécher en priorité les demandes de logement des jeunes ménages lors de leur examen
- **1.2.2.** Optimiser les outils d'accompagnement des jeunes ménages dans leur parcours résidentiel
- **1.2.3.** Adapter l'offre de services à tous les publics

Les actions
retenues



1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier

- **Projet Demi-Quartier** – Création de logements en accession en Bail Réel Solidaire (BRS)
- **Projet Megève** – Recrutement de chargé d'intermédiation locative

1.2 Faciliter l'installation et le maintien de toutes les générations sur le territoire

- **Projet Megève** – Construction d'une auberge pédagogique
- **Projet Combloux** – Création d'une maison de l'enfance
- **Projet Sallanches** – Création d'une nouvelle école de musique, de danse et de théâtre
- **Projet Sallanches** – Maison intergénérationnelle
- **Projet Sallanches** – Aménagement d'un parc et d'une aire de jeux multigénérationnelle à Vouillou
- **Projet Sallanches** – Création accueil périscolaire 3/6 ans

Les projets
associés

Défi

**1.1 Endiguer
l'augmentation des prix
du foncier et de
l'immobilier**

CRÉER UNE FONCIÈRE PROPRE À LA CCPMB

1.1.

1

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité – Habitat - Economie



Objectifs de l'action

- **Reconstituer** un patrimoine public pérenne
- **Adopter** une stratégie foncière en phase avec les enjeux du territoire
- **Porter** des projets de construction et d'aménagement d'intérêt communautaire



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : Mise en place d'un Plan d'Action Foncière Intercommunal

Etape 2 : Création de la foncière intercommunale (définition des règles de fonctionnement)

Etape 3 : Acquisition des 1^{er} terrains ou biens pour accueillir les projets



Maturité de l'action

2022-2024

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS ET EN ACCESSION POUR FAVORISER L'ACCÈS DES HABITANTS A DES LOGEMENTS DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE

1.1.

2

Commission : Santé Environnement Logement/Tourisme

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité – Habitat - Economie



Objectifs de l'action

- **Valoriser** l'offre existante d'hébergement non mise à profit des populations locales et saisonnières
- **Adosser** aux permis de construire de résidence secondaire une obligation de location pendant plusieurs semaines de l'année
- **Poursuivre** une production de logements locatifs adaptés aux besoins
- **Proposer** une offre en accession aidée pour ancrer les ménages sur le territoire,
- **Proposer** des solutions aux ménages à revenus intermédiaires



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › PLH 2 (2022-2028) Orientation 2 Actions 2.1, 2.2 et 2.3



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

Projets déjà en cours

Pour les nouveaux projets : 2022-2024

Projets CRTE

- › Projet de Megève : recrutement de chargé d'intermédiation locative
- › Projet Demi-Quartier : création de logement en accession Bail Réel Solidaire

RÉHABILITER LES FRICHES POUR VALORISER LE PATRIMOINE ET AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENT

1.1.

3

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité – Habitat - Economie



Objectifs de l'action

- Accroître l'offre de logement social et abordables à destination des jeunes et des saisonniers



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : Elaboration du Plan d'Action Foncière

Etape 2 : Définition et mise en œuvre d'une OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat) ciblée (publics, secteurs géographiques)



Maturité de l'action

Projets déjà en cours

Documents liés :

- › PLH 2 (2022-2028)

Projets CRTE

ENCOURAGER LES DEMARCHES ECONOMIES EN RESSOURCES : FONCIER, EAU, ENERGIE

1.1.

4

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Habitat - Economie



Objectifs de l'action

- **Instaurer** des critères de sélection dans les projets de logements
- **Favoriser** la consommation limitée des terrains naturels et agricoles et réduire l'artificialisation des sols
- **Réduire** les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques des logements



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

Projets CRTE



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

Défi

**1.2 Faciliter l'installation
et le maintien de toutes
les générations sur le
territoire**

CENTRALISER ET FLÉCHER EN PRIORITÉ LES DEMANDES DE LOGEMENT DES JEUNES MÉNAGES LORS DE LEUR EXAMEN

1.2.

1

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité – Habitat - Economie



Objectifs de l'action

- **Mobiliser** les acteurs pour fluidifier l'interface entre l'offre et la demande de logement
- **Accroître** la visibilité de l'offre de logement portée par les acteurs socio-économiques privés et public



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : Mise en œuvre de la réforme du SNE (Système National d'Enregistrement) cotation de la demande

Etape 2 : Installation de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement)

Etape 3 : Elaboration du Plan Partenarial de gestion de la Demande de Logement Locatif Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID)



Maturité de l'action

Projets déjà en cours

Polit&ia

Documents liés :

- › PLH 2 (2022-2028)

Projets CRTE

OPTIMISER LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MÉNAGES DANS LEUR PARCOURS RESIDENTIEL

1.2.

2

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité – Habitat - Economie



Objectifs de l'action

- **Accompagner** les jeunes actifs dans la recherche de logement
- **Rassurer** les propriétaires et les locataires



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : Mise en œuvre de la réforme du SNE (Système National d'Enregistrement) cotation de la demande

Etape 2 : Installation de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement)

Etape 3 : Elaboration du Plan Partenarial de gestion de la Demande de Logement Locatif Social et d'Information du Demandeur (PPGDLISID)



Maturité de l'action

2022-2024

Polit&cia

Documents liés :

- › PLH2 (2022-2028)

Projets CRTE

1.2.

3

ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES À TOUS LES PUBLICS

Commission : Toutes

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Transversale



Objectifs de l'action

- Jouer sur les complémentarités territoriales et l'accessibilité des infrastructures de services
- Optimiser le maillage des services à l'échelle du territoire
- Intensifier le soutien aux initiatives locales
- Développer des solutions de logements inclusifs



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

En cours

Polit&ia



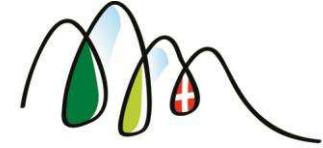
Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p. 90 – « Sensibiliser et informer les habitants sur la qualité de l'air, grâce à la médiation humaine et scientifique »
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p. 94 – « Communiquer à l'échelle locale et nationale sur les actions en faveur de la qualité de l'air »
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p. 96 – « Accompagner la mise en œuvre de la surveillance de la qualité d'air intérieur dans les écoles / crèches»
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p. 120 – « Soutenir l'accueil des enfants porteurs de handicap en mixité »

Projets CRTE

- › Projet Megève – Construction d'une auberge pédagogique
- › Projet Combloux – Création d'une maison de l'enfance
- › Projet Sallanches – Création d'une nouvelle école de musique, de danse et de théâtre
- › Projet Sallanches – Maison intergénérationnelle
- › Projet Sallanches – Aménagement d'un parc et d'une aire de jeux multigénérationnelle à Vouilloux
- › Projet Sallanches – Création accueil périscolaire 3/6 ans



Le Pays du Mont-Blanc est un territoire authentique dont le cadre de vie tend à changer sous l'effet de l'économie touristique et du changement climatique.

Ainsi, la gestion des flux touristiques et de la transition écologique est essentielle afin de préserver les espaces naturels, d'éviter les conflits d'usages et le rejet du tourisme par les locaux.

À la source de l'attractivité du territoire se trouve son authenticité, ce qui fait de l'enjeu de préservation du patrimoine culturel, naturel et d'une vie économique et sociale locale un enjeu d'autant plus crucial.

Les défis du territoire



Présentation des défis du territoire

Accompagner les acteurs économiques dans la transition
: la CCPMB se positionne ici pour accompagner l'adaptation au changement climatique et accélérer un développement touristique diversifié.

Développer les mobilités alternatives : la CCPMB souhaite s'appuyer sur les succès existants et compléter cette offre pour répondre aux besoins des populations non véhiculées tout en assurant une meilleure qualité de l'air.

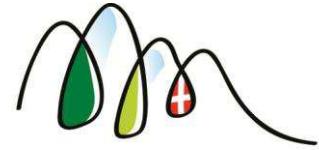
Protéger le patrimoine culturel et naturel : entre la valorisation des spécificités de notre territoire, la sensibilisation des publics et la préservation des milieux.

2.1 Accompagner les économiques dans la transition acteurs

2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de services

2.3 Développer les mobilités alternatives

2.4 Préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel



2.1

Accompagner les acteurs économiques dans la transition

- **2.1.1.** Accompagner la montée en compétence des acteurs sur les sujets liés à la transition écologique
- **2.1.2.** Accompagner les acteurs touristiques dans la diversification de leurs offres
- **2.1.3.** Favoriser l'implication des acteurs économiques au travers de démarches de labellisation et de la marque « Pays du Mont-Blanc »
- **2.1.4.** Déployer des dispositifs de réduction des déchets pour les secteurs de l'hébergement marchand et de la restauration
- **2.1.5.** Associer l'octroi d'aides à la rénovation énergétique à l'amélioration de la qualité d'accueil des établissements

2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de services

- **2.2.1.** Optimiser le maillage des services à l'échelle du territoire
- **2.2.2.** Intensifier le soutien aux initiatives locales

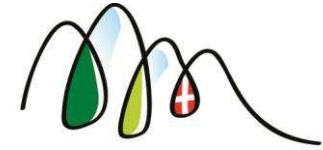
2.3 Développer les mobilités alternatives

- **2.3.1.** Accompagner le succès du TAD en développant son offre
- **2.3.2.** Développer les infrastructures nécessaires à l'usage de la voiture électrique sur le territoire
- **2.3.3.** Favoriser les nouvelles pratiques tels que le covoiturage et l'autopartage
- **2.3.4.** Poursuivre l'aménagement du territoire en faveur des mobilités douces et alternatives
- **2.3.5.** Améliorer l'information voyageur

2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel

- **2.4.1.** Poursuivre les actions stratégiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air
- **2.4.2.** Valoriser les spécificités de notre territoire sur le plan de la culture, de l'art, de l'artisanat et des traditions
- **2.4.3.** Encourager les publics à la préservation des milieux naturels et des paysages
- **2.4.4.** Limiter les impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels et les activités traditionnelles

Les actions retenues



2.1 Accompagner

les acteurs économiques dans la transition

- **Projet Megève** – Restructuration du Palais
- **Projet CCPMB** – Définition d'une feuille de route tourisme – étude de positionnement
- **Projet CCPMB** – Rédaction d'un nouveau programme local de réduction des déchets

2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de services

- **Projet Sallanches** – Création d'une nouvelle école de musique, de danse et de théâtre (cf. axe 1)
- **Projet Sallanches** – Maison intergénérationnelle (cf. axe 1)
- **Projet Sallanches** – Aménagement d'un par cet d'une aire de jeux multigénérationnelle à Vouilloux (cf. axe 1)
- **Projet Sallanches** – Création accueil périscolaire 3/6 ans (cf. axe 1)
- **Projet Megève** – Construction d'une auberge pédagogique (cf. axe 1)
- **Projet Combloux** – Création d'une maison de l'enfance (cf. axe 1)

2.3 Développer les mobilités alternatives

- **Projet Saint-Gervais-Les-Bains** – Ascenseur à eau
- **Projet Saint-Gervais-Les-Bains** – Ascenseur valléen
- **Projet Passy** – Aménagement mobilité douce rue de l'Eglise
- **Projet CCPMB** – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission mobilité
- **Projet Passy** – Aménagement mobilité douce rue des Granges Vallet
- **Projet Passy** – Installation d'un système d'autopartage au Plateau d'Assy
- **Projet CCPMB** – Installation de bornes de recharges électriques rapides
- **Projet CCPMB** – Candidature au label Pays d'art et d'histoire
- **Projet CCPMB** – Connaître et conserver les arbres fruitiers du Pays du Mont-Blanc
- **Projet CCPMB** – Création d'un Institut écocitoyen du Mont-Blanc
- **Projet CCPMB** – Etude trame noire
- **Projet Saint-Gervais-Les-Bains** – Rénovation du Pôle d'échange multimodal
- **Projet Passy** – Installation d'une cinquième borne de recharge électrique rapide
- **Projet Contamines-Montjoie** – Schéma de mobilité douce du Haut Val Montjoie
- **Projet Domancy** – Continuité voie douce en coordination - Passy et Sallanches
- **Projet Contamines-Montjoie** – Requalification du Centre-village
- **Projet Sallanches** – Transformation de la gare en pôle d'échange multimodal
- **Projet Sallanches** – Voie verte route de l'Arve
- **Projet CCPMB** – Installation de bornes de recharge de vélos électriques

2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel

- **Projet CCPMB** – Espèces Exotiques envahissantes
- **Projet Megève** – Travaux de rénovation intérieure de l'Eglise Saint Jean Baptiste
- **Projet Sallanches** – Mise en valeur du site d'intérêt écologique et pédagogique - Illettes
- **Projet CCPMB** – Rédaction d'une charte de conciliation des activités de loisirs avec le milieu rural

Les projets
associés

Défi

2.1 Accompagner les acteurs économiques dans la transition

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ACTEURS SUR LES SUJETS LIÉS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2.1.

1

Commission : Santé Environnement Logement/Développement économique
Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Communiquer** sur les sujets liés à la transition
- **Sensibiliser** et former les acteurs du territoire
- **Mieux connaître** les différentes offres, activités du territoire pour concilier les usages
- **Faire se rencontrer** les acteurs économiques du territoire pour développer un tourisme durable



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Espaces Valléens : Fiche action n°13 - Accompagner la montée en compétences des acteurs sur ces sujets liés à la transition

Projets CRTE

2.1.

2

ACCOMPAGNER LES ACTEURS TOURISTIQUES DANS LA DIVERSIFICATION DE LEURS OFFRES



Objectifs de l'action

- **Tenir** compte des enjeux de transition écologique dans l'élaboration d'offres touristiques
- **Maintenir** l'attractivité touristique du territoire malgré les changements climatiques en cours
- **Répondre** aux attentes de clientèles à la recherche de séjours éco-responsables
- **Se différencier** de la concurrence en proposant des expériences innovantes



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026

Polit&ia

Commission : Tourisme

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement territorial



Évaluation / indicateurs d'amélioration

- Travail des offres avec l'ensemble des acteurs de la chaîne économique du territoire et pas seulement avec les acteurs touristiques
- Offres proposées «vers le 4 saisons» et adaptées aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique
- Offres proposées éco-responsables (objectif neutralité carbone)

Documents liés :

- › Espaces Valléens : Fiche action n°8 - « Elaborer des offres éco-responsables en lien avec les acteurs professionnels»
- › Espaces Valléens: Fiche action n°9 – « Etudier les incidences du changement climatique sur le territoire
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p. 122 – « Accompagner les acteurs agricoles et forestiers du territoire dans leurs projets de développement »
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p. 114 – « Diversifier l'offre touristique du territoire »

Projets CRTE

- › Projet Megève - restructuration du Palais

2.1.

3

FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES AU TRAVERS DE DÉMARCHES DE LABELLISATION ET DE LA MARQUE « PAYS DU MONT-BLANC »

Commission : Santé Environnement/Développement économique/Tourisme

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement territorial



Objectifs de l'action

- Assurer la préservation de la qualité de vie du territoire et son attractivité touristique
- Créer une émulation collective de l'ensemble des acteurs économiques
- Faire naître une image de marque favorisant l'attractivité du territoire



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2021-2026

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Indicateurs d'impact des démarches de labellisation

- Augmentation du nombre de visites en lien avec le patrimoine culturel
- Satisfaction des visiteurs

Indicateurs d'évaluation et d'amélioration de marque « Pays du Mont-Blanc » :

- Lien avec les actions existantes
- 1 véritable stratégie commune forte, identifiable et différenciante
- 1 contenu commun, une éditorialisation du territoire
- 1 fil rouge tourisme durable

Documents liés :

- Espaces Valléens : Fiche action n°4 - « Poursuivre la démarche Pays d'Art et d'Histoire »

Projets CRTE

- Projet CCPMB - Feuille de route tourisme – étude de positionnement

DÉPLOYER DES DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR LES SECTEURS DE L'HÉBERGEMENT MARCHAND ET DE LA RESTAURATION

2.1.

4

Commission : Gestion des déchets/Santé Environnement/Tourisme
Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Déchets



Objectifs de l'action

- **Sensibiliser** les acteurs économiques à des bonnes pratiques de réduction des déchets
- **Diminuer** la production de déchets sur le territoire en ciblant des acteurs soumis à une saisonnalité des déchets
- **Proposer** des équipements adaptés tels que les digesteurs et composteurs
- **Assurer** une image de marque



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2024

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Programme de Prévention 2017-2020

Projets CRTE

- › Projet CCPMB – Rédaction d'un nouveau programme local de réduction des déchets

ADAPTER L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE AUX NOUVEAUX BESOINS

2.1.

5

Commission : Santé Environnement Logement, Habitat, Tourisme

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité – Habitat – Economie - Tourisme



Objectifs de l'action

- **Encourager** la rénovation énergétique des bâtiments touristiques afin d'assurer une meilleure qualité de l'air
- **Accompagner** une montée en gamme pour assurer le développement d'une image de marque du territoire et rester attractif



Modalités et étapes de mise en œuvre

Conditionner l'octroi d'aides à la rénovation énergétique à l'amélioration de la qualité d'accueil des établissements



Maturité de l'action

2022-2024

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Espaces Valléens : Fiche action n°7 - « Agir sur les hébergements » : 3 opérations - coach immobilier + rénovation énergétique des hébergements de loisir, rénovation des refuges
- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.60 – « Encourager la rénovation énergétique des logements du territoire »
- PCAET : Orientation 1 « Continuer à améliorer durablement la qualité de l'air, en diminuant les émissions de PM10 principalement liées au chauffages au bois » - Action 1 Fonds Air Entreprises

Projets CRTE

Défi

2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de services

OPTIMISER LE MAILLAGE DES SERVICES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

2.2.

1

Commission : Toutes

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mission transversale



Objectifs de l'action

- **Retenir** les populations locales
- **Lutter** contre la baisse démographique qui frappe la majorité des communes
- **Conserver** une offre complète de services de proximité
- **Jouer** sur les complémentarités territoriales et l'accessibilité des infrastructures de services
- **Mieux répondre** aux besoins actuels des habitants tout en préservant le mode de vie local



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2024-2026

Documents liés :

- ▷ Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF

Projets CRTE

- ▷ Projet Sallanches – Création d'une nouvelle école de musique, de danse et de théâtre
- ▷ Projet Sallanches – Maison intergénérationnelle
- ▷ Projet Sallanches – Aménagement d'un par cet d'une aire de jeux multigénérationnelle à Vouilloux
- ▷ Projet Sallanches – Création accueil périscolaire 3/6 ans
- ▷ Projet Megève – Construction d'une auberge pédagogique
- ▷ Projet Combloux – Création d'une maison de l'enfance
- ▷ Projet Passy – Ecole de musique

INTENSIFIER LE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

2.2.2

Commission : Toutes

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mission transversale



Objectifs de l'action

- Retenir les populations locales
- Lutter contre la baisse démographique qui frappe la majorité des communes



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2024-2026

Documents liés :

Projets CRTE

Défi

2.3 Développer les mobilités alternatives

ACCOMPAGNER LE SUCCÈS DU TRANSPORT A LA DEMANDE EN DÉVELOPPANT SON OFFRE

2.3.

1

Commission : Mobilité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité habitat Economie



Objectifs de l'action

- **S'appuyer** sur le succès du dispositif existant et accentuer son développement pour encore plus :
 - Limiter le recours à la voiture individuelle
 - Permettre aux personnes non véhiculées de circuler sur le territoire
- **Optimiser** les services avec une réponse adaptée aux besoins



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

En cours

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.52 – «Mettre en œuvre un service de transport à la demande sur le territoire de la CCPMB»
- › PCAET Orientation 4 Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo) –Action 6 : réguler le service Montenbus

Projets CRTE

- › Projet CCPMB – Recrutement d'un chargé de mission mobilité

2.3.

2

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À L'USAGE DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE

Commission : Mobilité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité habitat Economie



Objectifs de l'action

- Encourager l'utilisation de la voiture électrique
- Diminuer l'impact environnemental de la voiture
- Garantir une qualité de l'air optimale aux citoyens



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Documents liés :

- › Espaces valléens: Fiche action n°11- Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- › PCAET Orientation 5 « Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises » - Action 6 « Soutenir le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques »
- › AMI mobilité



Maturité de l'action

2022-2026

Polit&ia

Projets CRTE

- › Projet Passy – Installation d'une cinquième borne de recharge électrique rapide
- › Projet CCPMB – Installation de bornes de recharge électriques rapides sur l'ensemble des communes

2.3.

3

FAVORISER LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE PARTAGEE



Objectifs de l'action

- **Permettre** au plus grand nombre d'habitants, en particulier les plus âgés, de se déplacer sur le territoire.
- **Limiter** les impacts environnementaux des transports
- **Améliorer** la qualité de l'air
- **Inciter** à un changement des modes de consommation et de déplacement
- **Favoriser** les mobilités douces et collectives
- **Répondre** au besoin de prise en charge du dernier km



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : signature de la convention Rézopouce

Etape 2 : réaliser une étude pour l'implantation des stations d'autopartage



Maturité de l'action

2022-2023

Polit&ia

Commission : Mobilité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité habitat Economie



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Espaces valléens: Fiche action n°11
- › PCAET Orientation 4 « Promouvoir et développer les ressources mobilité (covoiturage, autostop sécurisé, vélo) – Action 4 « Promouvoir la pratique du covoiturage », Action 5 « coordonner le déploiement des aires de covoiturage »
- › PCAET Orientation 5 « Structurer la mobilité sur le territoire en agissant sur le transport de personnes et de marchandises » - Action 2 « Introduire l'autopartage dans les flottes des collectivités »
- › Convention région mobilité

Projets CRTE

- › Projet Passy – Installation d'un système d'autopartage au Plateau d'Assy
- › Projet CCPMB – Installation de bornes de recharge de vélos électriques

2.3.

4

POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES ET ALTERNATIVES

Commission : Mobilité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité habitat Economie



Objectifs de l'action

- **Limiter** les impacts environnementaux des transports
- **Améliorer** la qualité de l'air
- **Inciter** à un changement des modes de consommation et de déplacement
- **Assurer** la sécurité des piétons et cyclistes



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Espaces valléens: Fiche action n°11
- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.102 – « Coordonner et mettre en œuvre le Contrat Ambition Région du Pays du Mont-Blanc »
- PCAET Orientation 6 « Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs »
- Schéma cyclable intercommunal
- Convention mobilité Région
- Etude d'opportunité pour la mise en place d'une ZFE

Projets CRTE

- Projet Saint-Gervais –Les-Bains – Ascenseur à eau
- Projet Saint-Gervais-Les-Bains – Ascenseur valléen
- Projet Saint-Gervais-Les-Bains – Rénovation du Pôle d'échange intermodal
- Projet Passy – Aménagement mobilité douce rue des Granges Vallet
- Projet Passy – Aménagement mobilité douce rue de l'Eglise
- Projet Contamines-Montjoie – Requalification du Centre-village
- Projet Domancy – Continuité voie douce en coordination avec Passy et Sallanches
- Projet Contamines-Montjoie – Schéma de mobilité douce du Haut Val Montjoie
- Projet Sallanches – Transformation de la gare en pôle d'échange multimodal
- Projet Sallanches – Voie verte route de l'Arve

AMÉLIORER L'INFORMATION VOYAGEUR

2.3.
5

Commission : Mobilité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mobilité habitat Economie



Objectifs de l'action

- **Faciliter** l'accès à l'information et présenter les différentes solutions de mobilité présentes
- **Inciter** à l'usage des mobilités alternatives en montrant que des solutions existent
- **Améliorer** la satisfaction des visiteurs sur le territoire
- **Créer** un pass CCPMB permettant l'harmonisation de la billettique, des tarifs et des horaires



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

- 2022-2026

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Espaces valléens: Fiche action n°10 - Améliorer l'information voyageur
- › PCAET Orientation 4 – Action 1 « Promouvoir les ressources mobilité existantes »
- › Convention mobilité Région

Projets CRTE

- › Projet CCPMB – Recrutement d'un chargé de mission mobilité

Défi

2.4 Préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel

POURSUIVRE LES ACTIONS STRATÉGIQUES EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

2.4.

1

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement Durable



Objectifs de l'action

- **Améliorer** le cadre de vie
- **Préserver** la santé des habitants du territoire
- **Promouvoir** le caractère exemplaire et pilote du territoire dans la lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air
- **Poursuivre** les efforts dans chacun des secteurs sur l'ensemble du territoire : résidentiel, économique, mobilité, déchets



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Orientation 1
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.82 - « Sensibiliser et informer les habitants sur la qualité de l'air grâce à la médiation humaine et scientifique »
- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.94 – « Communiquer à l'échelle locale et nationale sur les actions en faveur de la qualité de l'air »
- Case'Rénov : Conseils, soutien financier et accompagnement de particuliers

Projets CRTE

- Projet CCPMB – Institut écocitoyen

VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE TERRITOIRE SUR LE PLAN DE LA CULTURE, DE L'ART, DE L'ARTISANAT ET DES TRADITIONS

2.4.2

Commission : Tourisme (en lien avec l'Entente à 14)

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Mission transversale



Objectifs de l'action

- **Se distinguer** des autres territoires alpins en valorisant les spécificités du Pays du Mont-Blanc
- **Maintenir** la qualité du cadre de vie
- **Attirer** et retenir les jeunes
- **Faire** des habitants les premiers ambassadeurs du territoire



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Espaces valléens: Fiche action n°4 - Poursuivre la démarche Pays d'Art et d'Histoire
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.100 – « Coordonner la politique sentiers de montagne »
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.38 – « Promouvoir la Destination Mont-Blanc »
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.116 et 118 – « Structurer et soutenir l'offre culturelle et patrimoniale du territoire»



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

En cours

Polit&ia

Projets CRTE

- Projet CCPMB – Candidature au label Pays d'art et d'histoire
- Projet Megève – Travaux de rénovation intérieure de l'Eglise Saint Jean Baptiste

PRESERVER LES MILIEUX ET LES PAYSAGES ET SENSIBILISER LES PUBLICS

2.4.

3

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Approfondir la connaissance** du patrimoine du Pays du Mont-Blanc
- **Entretien et préserver** le patrimoine du Pays du Mont-Blanc
- **Sensibiliser** le public et les visiteurs au respect de l'environnement
- **Lutter** contre l'artificialisation des sols et le déclin des espèces locales



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

A 2022

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- › Espaces valléens: Fiche action n°15 - Renforcer la médiation humaine
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.132 – « Animer le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) Pays du Mont-Blanc »
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.134 – « Promouvoir les pratiques en faveur de la biodiversité sur le territoire »
- › Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.126 – « Connaître et valoriser les arbres fruitiers du Pays du Mont-Blanc»
- › CTENS : Fiches action 4, 6, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 21
- › PCAET Orientation 1 – Action 4 « Réseau d'Education à l'Environnement »
- › PCAET Orientation 8 « Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandises »

Projets CRTE

- › Projet CCPMB – Connaître et conserver les arbres fruitiers du Pays du Mont-Blanc (ENS)
- › Projet CCPMB – Institut écocitoyen
- › Projets CCPMB – Espèce Exotiques envahissantes et
- › Projet CCPMB – Etude trame noire

LIMITER LES IMPACTS DE LA FREQUENTATION HUMAINE SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES

2.4.4

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Concilier** les usages pour limiter les impacts sur le milieu naturel et les activités traditionnelles
- **Maintenir** les fonctionnalités écologiques des espaces naturels
- **Lutter** contre l'artificialisation des sols



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026



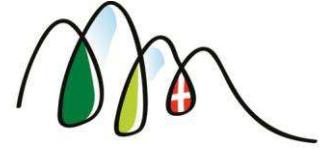
Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Espaces valléens: Fiche action n°14 - Améliorer l'encadrement des activités touristiques sur le territoire
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.134 – « Promouvoir les pratiques en faveur de la biodiversité sur le territoire»
- CTENS : Fiches action 3, 4, 5, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20

Projets CRTE

- Projet CCPMB - rédaction d'une charte de conciliation des activités de loisirs avec le milieu rural
- Projet Sallanches – les Ilettes, site d'intérêt écologique et pédagogique



La CCPMB entend engager la transition des modes de production et de consommation sur le territoire vers un modèle plus durable.

Les élus souhaitent investir et accompagner le développement de l'économie en circuits courts en s'appuyant d'une part sur les ressources du Pays du Mont-Blanc : le bois, l'eau, l'agriculture ; et en œuvrant d'autre part à la réduction et la valorisation des déchets.

Cette politique a pour objectif la diminution de l'empreinte carbone du territoire et un usage raisonnable des ressources naturelles.

Les défis du territoire



Présentation des défis du territoire

Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé : la CCPMB entend produire une énergie locale et renouvelable, ayant vocation à être consommée en circuit court, afin de réduire l'empreinte carbone du territoire.

Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets : la CCPMB souhaite développer une approche circulaire de la gestion des déchets, qui envisage les déchets comme une ressource valorisable et réutilisable.

Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

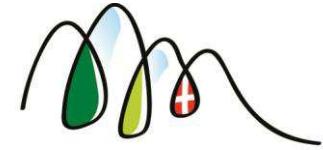
Partager la connaissance et les perspectives sur la ressource en eau

3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets

3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

3.4 Partager la connaissance et les perspectives sur la ressource en eau



3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

- 3.1.1. Identifier les EnR dans lesquelles investir durablement sur le territoire
- 3.1.2. Encourager l'utilisation de l'énergie hydraulique sur le territoire
- 3.1.3. Mettre en place un réseau bois-énergie
- 3.1.4. Soutenir la production d'énergie solaire
- 3.1.5. Accroître la performance énergétique des bâtiments du territoire

3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets

- 3.2.1. Étudier l'opportunité pour le territoire de la mise en place d'un réseau intercommunal de ressourceries
- 3.2.2. Assurer la valorisation des déchets verts par compostage ou méthanisation
- 3.2.3. Intensifier les initiatives en faveur d'une réduction de la collecte de déchets organiques
- 3.2.4. Participer à la définition d'une solution locale pour le traitement des déchets inertes

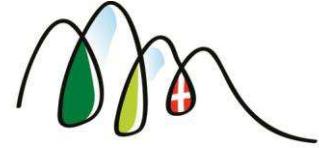
3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

- 3.3.1. Assurer une filière agricole en circuit court
- 3.3.2. Assurer une filière bois en circuit court dans le cadre de la charte forestière
- 3.3.3. Poursuivre le soutien à l'activité pastorale

3.4 Partager la connaissance et les perspectives sur la ressource en eau

- 3.4.1. Affiner la connaissance de la ressource et des besoins en eau sur le territoire
- 3.4.2. Préconiser des solutions pour optimiser la consommation de la ressource en eau

Les actions retenues



3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

- Projet CCPMB – Etude sur le potentiel en Energies renouvelables et/ou réseau de chaleur
- Projet CCPMB – Etudes d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une station multi-énergies GNV et H2
- Projet Megève – Création hydro-électrique sur les torrents du Planay et/ou du Glapet
- Projet Megève – Création d'une micro centrale hydro-électrique sur le torrent de Cassioz
- Projet Megève – Travaux de recherche de performance énergétique au sein de la mairie de Megève
- Projet Cordon – Projet autour de l'hydroélectricité
- Projet Passy – Mise en place d'un réseau de chaleur sur le secteur Marlioz
- Projet Passy – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de tennis couvert
- Projet Saint-Gervais-Les-Bains – Installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la patinoire

3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets

- Projet CCPMB – Création d'une recyclerie et matériauthèque

3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

- Projet CCPMB – Déploiement du référentiel de l'économie circulaire
- Projet Megève – Transformation de l'Autogare en Halle Gourmande
- Projet CCPMB – Modernisation et extension de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc
- Projet Passy – Aménagement de la piste forestière des Chavants
- Projet Combloux – Création d'une maison de l'enfance

3.4 Partager la connaissance et les perspectives sur la ressource en eau

Les projets associés

Défi

3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé

IDENTIFIER LES EnR DANS LESQUELLES INVESTIR DURABLEMENT SUR LE TERRITOIRE

3.1.

1

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Orienter** les choix d'investissement de manière pertinente
- **Promouvoir** le développement d'une filière multi-énergie
- **Réduire** les consommations d'énergie, notamment énergie fossile
- **Adapter** le territoire au changement climatique



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : réaliser un diagnostic des EnR utilisables sur le territoire



Maturité de l'action

En cours



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.80 – « Piloter le Plan Climat et produire des énergies renouvelables neutres pour la santé »
- CaseRénov et la cadastre solaire
- PCAET Orientation 7 « Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé »

Projets CRTE

- Projet CCPMB – Etude sur le potentiel en énergies renouvelables et/ou réseau de chaleur
- Projet CCPMB – Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une station multi énergie pour les véhicules GNV et hydrogène

3.1.

2

ENCOURAGER L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE SUR LE TERRITOIRE

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- Développer les microcentrales sur le territoire
- Accompagner le développement de la centrale hydraulique de Sallanches
- Réduire les consommations d'énergie, notamment énergie fossile
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques



Modalités et étapes de mise en œuvre

Etape 1 : réaliser un diagnostic des EnR utilisables sur le territoire



Maturité de l'action

En cours

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.80 – « Piloter le Plan Climat et produire des énergies renouvelables neutres pour la santé »
- PCAET Orientation 7 « Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé »

Projets CRTE

- Projet Megève – Création d'une micro centrale hydroélectrique sur le torrent
- Projet Megève – Création hydro-électrique des torrents du Planay et/ou du Glapet
- Projet Cordon - Projet hydroélectrique
- Projet Sallanches – Projet hydroélectrique

3.1.

3

METTRE EN PLACE UN RÉSEAU BOIS-ÉNERGIE

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Valoriser** la ressource en bois
- **Mettre en œuvre** les modalités permettant la création d'une filière bois-énergie
- **Produire** une énergie locale et renouvelable
- **Améliorer** l'utilisation du bois énergie pour supprimer les particules en suspension dans l'air
- **Consommer** en circuit-court



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

En cours



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.80 – « Piloter le Plan Climat et produire des énergies renouvelables neutres pour la santé »
- PCAET Orientation 8 – Action 5 « Valoriser les sous-produits agricoles et forestiers pour l'énergie »

Projets CRTE

- Projet Passy – Réseau chaleur Marlioz

3.1.

4

SOUTENIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Produire** une énergie locale et renouvelable
- **Équiper** les bâtiments publics
- **Améliorer** la qualité de l'air



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.80 – « Piloter le Plan Climat et produire des énergies renouvelables neutres pour la santé »
- CaseRénov et la cadastre solaire
- PCAET Orientation 7 « Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé »

Projets CRTE

- Projet Passy – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de tennis couvert
- Projet Saint-Gervais-Les-Bains – Installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la patinoire

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE

3.1.

5

Commission : Santé Environnement Logement

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Encourager** les propriétaires du territoire à réaliser des rénovations performantes
- **Réduire** les consommations liées au chauffage et améliorer ainsi la qualité de l'air du territoire
- **Permettre** une montée en gamme du parc immobilier et une meilleure qualité des offres



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Espaces Valléens : Fiche action n°7 - « Agir sur les hébergements »
- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.60 – « Encourager la rénovation énergétique des logements du territoire »
- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.80 – « Piloter le Plan Climat et produire des énergies renouvelables neutres pour la santé »
- PCAET Orientation 2 « Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et services »
- Case'Rénov : Conseils, soutien financier et accompagnement de particuliers

Projets CRTE

- Projet Megève – Travaux de recherche de performance énergétique au sein de la mairie de Megève

Défi

3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets

ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE DE LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE RESSOURCERIES

3.2.

1

Commission : Gestion des déchets

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Déchets



Objectifs de l'action

- **Assurer** le développement d'une ressourcerie dans les meilleures conditions possibles
- **Valoriser** les déchets produits dans une démarche circulaire
- **Sensibiliser** au fait de produire moins de déchets



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2023



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Etude de faisabilité du SITOM

Projets CRTE

- Projet SITOM/CCPMB – Création d'une recyclerie et matériauthèque

3.2.

2

ASSURER LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS PAR COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION

Commission : Gestion des déchets

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Déchets



Objectifs de l'action

- **Proposer** des alternatives à la combustion des déchets verts
- **Valoriser** les déchets verts sur le territoire



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Documents liés :

- PCAET Orientation 7 « Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé »
- Actions d'accompagnement du Maître composteur du SITOM et guide

Projets CRTE



Maturité de l'action

2022-2026

3.2.

3

INTENSIFIER LES INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE RÉDUCTION DE LA COLLECTE DE DÉCHETS ORGANIQUES

Commission : Gestion des déchets

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Déchets



Objectifs de l'action

- **Sensibiliser** les acteurs et habitants du territoire à la réduction des déchets
- **Diminuer** la quantité de déchets produits en amont



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB : Fiche action p.102 – « Coordonner et mettre en œuvre le Contrat Ambition Région du Pays du Mont-Blanc »

Projets CRTE

- Programme de Prévention des déchets 2021-2024

3.2.

4

PARTICIPER A LA DEFINITION D'UNE SOLUTION LOCALE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS INERTES

Commission : Gestion des déchets

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Déchets



Objectifs de l'action

- Répondre aux besoins relatifs à l'activité économique
- Permettre la structuration d'une filière locale



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Documents liés :

Projets CRTE

- › Programme de Prevention des déchets 2021-2024



Maturité de l'action

2022-2026

Défi

3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable

3.3.

1

ASSURER UNE FILIÈRE AGRICOLE EN CIRCUIT COURT

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Pérenniser** la filière agricole en la dynamisant via la vente de produits locaux
- **Garantir** des produits de qualité et respectueux de l'environnement
- **Diminuer** les émissions de gaz à effet de serre liées au transport



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

En cours

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.122 – « Accompagner les acteurs agricoles et forestiers du territoire dans leurs projets de développement»
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.124 – « Sensibiliser différents publics sur le sujet de l'alpage, la forêt et les circuits courts alimentaires »
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.130 – « Exploiter l'Abattoir du Pays du Mont-Blanc »
- PCAET Orientation 8 – Action 3 « Poursuivre le développement de la consommation de produits agricoles locaux issus de la forêt »

Projets CRTE

- Projet CCPMB – Déploiement du référentiel de l'économie circulaire
- Projet CCPMB – Modernisation et extension de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc
- Projet Megève – Transformation de l'Autogare en Halle Gourmande

ASSURER UNE FILIÈRE BOIS EN CIRCUIT COURT DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIÈRE

3.3.

2

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action

- **Améliorer** l'entretien des forêts
- **Recréer** des espaces de pâturage
- **Valoriser** la ressource en bois sur le territoire
- **Optimiser** le cycle carbone
- **Répondre** aux besoins du territoire en matière de construction et production énergétique



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

En cours

Polit&ia



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.122 – « Accompagner les acteurs agricoles et forestiers du territoire dans leurs projets de développement»
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.124 – « Sensibiliser différents publics sur le sujet de l'alpage, la forêt et les circuits courts alimentaires »
- Charte forestière
- PCAET Orientation 8 – Améliorer la gestion des ressources forestières et agricoles pour améliorer la séquestration du carbone et réduire le transport de marchandise

Projets CRTE

- Projet Passy – Aménagement de la piste forestière des Chavants
- Projet Combloux – Création d'une maison de l'enfance

3.3.

3

POURSUIVRE LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ PASTORALE

Commission : Agriculture et Biodiversité et tourisme

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable et tourisme



Objectifs de l'action

- **Maintenir** et développer les activités agro-pastorales
- **Sensibiliser** les différents publics sur le sujet de l'alpage et ainsi en diminuer les conflits d'usage
- **Valoriser** le savoir faire des professionnels de l'alpage
- **Garantir** une gestion durable des espaces



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action

2022-2026



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.124 – « Sensibiliser différents publics sur le sujet de l'alpage, la forêt et les circuits courts alimentaires »
- Zoom sur la CCPMB :Fiche action p.122 – « Accompagner les acteurs agricoles et forestiers du territoire dans leurs projets de développement»
- CTENS : Fiche action n°2 et 3
- Plan Pastoral Territorial

Projets CRTE

- Rédaction d'un charte de conciliation des activités de loisirs avec le milieu naturel

Défi

3.4 Partager la connaissance et les perspectives de la ressource en eau

AFFINER LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE ET DES BESOINS EN EAU SUR LE TERRITOIRE

3.4.

1

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action



Évaluation / indicateurs d'amélioration



Modalités et étapes de mise en œuvre

Documents liés :



Maturité de l'action

Projets CRTE

PRÉCONISER DES SOLUTIONS POUR OPTIMISER LA CONSOMMATION DE LA RESSOURCE EN EAU

3.4.

2

Commission : Agriculture et Biodiversité

Direction pilote chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre : Développement durable



Objectifs de l'action



Modalités et étapes de mise en œuvre



Maturité de l'action



Évaluation / indicateurs d'amélioration

Documents liés :

Projets CRTE

CRTE CCPMB / ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables

Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure
1	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement	1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier	Création de logements en accession en Bail Réel Solidaire (BRS)	Haute-Savoie Habitat IDEIS	Réaliser 15 logement de type BRS part la construction de 2 bâtiments dédiés.
2	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Aménagement d'un par cet d'une aire de jeux multigénérationnelle à Vouillou	Commune de Sallanches	Aménager est un espace vert ludique ouvert sur l'espace public, plus exactement sur le terrain situé au Sud de l'Ecostade, pour une surface approximative de 2830 m ² .
3	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'un accueil périscolaire pour les 3-6 ans	Commune de Sallanches	Proposer un lieu d'accueil périscolaire épousant aux normes de sécurité et d'adaptation au jeune public de la tranche 3 à 6 ans. L'espace à réhabiliter est de 75m2.
4	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'une école de musique	Commune de Sallanches	Accroître la capacité d'accueil des locaux qui sont actuellement en forte saturation et intégrer le tissu associatif au projet pour développer des projets musicaux, actuellement hébergées dans les écoles de la ville
5	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'une maison de l'enfance	Commune de Combloux	Créer un bâtiment à destination des enfants afin de rationaliser l'utilisation d'espaces par les services petite enfance et jeunesse éducation, dans le but de construire un parcours cohérent et identifié pour les enfants sur la base d'un projet pédagogique orienté vers la transition écologique. Mobiliser une équipe de maîtrise d'œuvre locale et mettre en place un système de chauffage basé sur la géothermie
6	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.1 Accompagner les acteurs économiques dans la transition	Restructuration du Palais de Megève	Commune de Megève	Restructurer certains espaces du Palais : salle des congrès et ses espaces dédiés, le gymnase et le tennis couvert, la mise en conformité des circulations existantes et la reprise de certains éléments de la toiture du bâtiment existante. Inscrire les travaux dans une démarche de Haute Qualité Environnementale
7	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.1 Accompagner les acteurs économiques dans la transition	Mis au point une feuille de route sur le tourisme à l'échelle du Pays du Mont-Blanc	CCPMB	Solliciter un accompagnement afin de définir définir une feuille de route tourisme déclinée en un plan d'actions sur plusieurs années.
8	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.1 Accompagner les acteurs économiques dans la transition	Rédaction d'un nouveau programme local de réduction des déchets	CCPMB	
9	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Restructuration de l'école élémentaire publique	Commune de Megève	Pour faire face aux besoins scolaires, l'opération comprend : - La restructuration totale de l'école élémentaire actuelle, soit une surface d'environ 1 600 m ² SDO afin d'intégrer les besoins de l'école maternelle et du périscolaire dans ce bâtiment. - La mise en conformité aux règles d'accessibilité des locaux, intégrant notamment la réalisation d'un ascenseur. - L'amélioration de la performance énergétique du bâtiment
10	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Aménagement des locaux pour la bibliothèque	Commune de Domancy	
11	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Construcction d'un ascenseur valléen	Commune de Saint-Gervais-les-Bains	Création d'un ascenseur par câble reliant le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF du Fayet au centre bourg de Saint Gervais permettant une meilleure mobilité et une alternative à la voiture pour des habitants, les salariés du bassin de vie de la vallée de l'Arve et les résidents touristiques
12	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission mobilité	CCPMB	Recruter une personne en charge de la mise en œuvre des actions définis dans le cadre du schéma de mobilité intégré dans la convention de coopération en matière de mobilité signée avec la Région AURA pour diminuer l'usage de la voiture individuelle sur le territoire.
13	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Rénovation du Pôle d'échange multimodal	Commune de Saint-Gervais-les-Bains SNCF Gare & connexions	
14	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Schéma de mobilité douce du Haut Val Montjoie	Commune de Contamines-Montjoie	
15	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Transformation de la gare en pôle d'échange multimodal	Commune de Sallanches	Réaménager la gare pour faciliter la multi-modalité des déplacements
16	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Voie verte route de l'Arve	Commune de Sallanches	Création d'une voie verte le long de la route de l'arve afin de sécuriser l'accès aux différents équipements sportifs de la ville et au collège, poursuivre le maillage communal et intercommunal afin de favoriser les mobilités douces et mettre en valeur le territoire
17	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Installation de bornes de recharge de vélos électriques	CCPMB	
18	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Acquisition véhicule électrique	Commune de Praz-sur-Arly	
19	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Connaître et conserver les arbres fruitiers du Pays du Mont-Blanc	CCPMB	Préserver les vergers du territoire qui ont été identifiés comme milieux en danger dans le cadre du CTENS. Le projet se concentre notamment sur l'amélioration de la connaissance du patrimoine et de son entretien, via un inventaire et des programmes de formation.
20	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Espèces exotiques envahissantes et trame noire (CTENS)	CCPMB	Sensibiliser différents publics à la lutte et la gestion des EEE (particuliers, maîtres d'ouvrages, entreprises paysagistes et du BTP), ainsi que déterminer une stratégie adaptée au territoire pour la gestion et la lutte contre les EEE selon les enjeux qu'elles induisent, dans un contexte où divers chantiers et travaux actuellement menés sur le territoire en accélère la propagation.
21	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Travaux de rénovation de l'intérieur de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste	Commune de Megève	Rénover l'intérieur de l'Eglise Saint Jean Baptiste suite à de nombreuses dégradations constatées : endommagement sur les décors, fissures sur les vitraux, infiltrations d'eau...
22	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Mise en valeur du site d'intérêt écologique et pédagogique des lillettes	Commune de Sallanches	Valoriser et préserver le site des lillettes et permettre la création d'offre d'activités familiales de plein air et un accès en mode doux du site par la création de bandes et de pistes cyclables
23	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Travaux de rénovation toitures et chéneaux (gymnases, écoles, presbytère ...)	Commune de Sallanches	
24	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Rénovation énergétique des bâtiments publics et rénovation du patrimoine non protégé	Commune Les Contamines-Montjoie	
25	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Sécurisation mise aux normes de l'église de la Sainte-Trinité	Commune Les Contamines-Montjoie	
26	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Construction d'une halle place de la Tour Carrée	Commune de Domancy	
27	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Étude sur le potentiel en énergie renouvelables et/ou réseau de chaleur	CCPMB	Lancer une étude sur le potentiel EnR et/ou réseau de chaleur sur le territoire, dans le cadre du PCAET 2019-2024 (orientation n°7), afin de préserver l'environnement et la santé des habitants.
28	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Études d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une station de recharge multi-énergies pour véhicules GNV et hydrogène	CCPMB	Lancer une étude de faisabilité sur la création d'une station de recharge multi-énergie, afin de développer la mobilité décarbonnée sur le territoire de la CCPMB, dans le cadre de la Convention entre la Région et la Vallée de l'Arve pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire
29	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Travaux de recherche de performance énergétique au sein de la mairie de Megève	Commune de Megève	Accroître la performance énergétique de la Mairie en réduisant les consommations d'énergie de 40%. Cette opération s'insère dans un projet plus large touchant également au réaménagement des locaux.
30	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Projet autour de l'hydroélectricité	Commune de Cordon	
31	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de tennis couvert	Commune de Passy	
32	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Projet autour de l'hydroélectricité	Commune de Sallanches	Prélever un débit d'eau dans un torrent de montagne, le Dière près du hameau d'Outredière. Ce prélevement d'eau sera envoyé par une conduite forcée à une turbine Pelton dans un bâtiment de turbinage près du hameau de La Pierre Un équipement électromécanique transformera l'énergie mécanique en énergie électrique qui sera injectée dans le réseau local C'est donc une microcentrale de haute chute, qui exploite un petit débit sur un fort dénivelé 290 m environ)
33	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable	Transformation de l'Auto-gare en Halle Gourmande	Commune de Megève	Créer un espace dédié à la gastronomie et à l'art culinaire accueillant 10 locaux commerciaux. Redonner vie à ce hall d'accueil de la gare routière qui est aujourd'hui la plupart du temps vide
34	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable	Modernisation et extension de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc	CCPMB	Moderniser et étendre l'abattoir du Pays du Mont-Blanc pour lui permettre de répondre aux besoins de développement de la filière de viande locale permettant de pérenniser le développement de l'agriculture locale.

CRTE CCPMB / ANNEXE 4 – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE

Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom du projet	Maître d'ouvrage du projet	Descriptif du projet
1	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement	1.1 Endiguer l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier	Création de logements en accession en Bail Réel Solidaire (BRS)		
2	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Construction d'une auberge pédagogique	Commune de Megève pour la partie cuisine centrale Maître d'ouvrage privé pour l'unité de formation et l'hébergement	Construire une auberge constituée : - d'une partie destinée à la formation d'apprentis aux métiers de la restauration et d'hôtellerie - d'une partie affectuée à l'unité de production des repas scolaire - d'une partie hébergement Cette auberge doit permettre de doter le bassin de vie d'un centre de formation en lien avec les hôteliers présents sur le secteur
3	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'une maison intergénérationnelle		
4	1. Mettre en résonnance l'offre et la demande de logement Également mentionné au titre du 2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	1.2 Encourager l'installation des jeunes sur le territoire Également mentionné au titre du 2.2 Remettre les habitants au cœur de l'offre de service	Création d'une école de musique	Commune de Passy	
5	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Installation de bornes de recharges électriques rapides	CCPMB	Accompagner l'installation de bornes de recharge électrique rapide sur l'ensemble des communes et obtenir un maillage cohérent, afin de répondre aux besoins liés au développement du parc de véhicules électriques sur le territoire.
6	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Requalification du Centre-Village des Contamines	Commune de Contamines-Montjoie	
7	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Aménagement mobilité douce rue des Granges Vallet	Commune de Passy	Modifier les voiries et aménager une voie verte qui permettra de relier les voies vertes des quartiers de Marlioz et de Chedde
8	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Installation d'un système d'autopartage au Plateau d'Assy	Commune de Passy	Améliorer la mobilité au Plateau d'Assy mal desservi par les transports collectifs en déployant un service d'autopartage avec voitures électriques uniquement
9	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Installation d'une cinquième borne de recharge électrique rapide	Commune de Passy	compléter l'équipement de la commune en installant une borne de recharge électrique rapide permettant de déployer un service d'auto-partage au Plateau d'Assy
10	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Aménagement mobilité douce rue de l'Église	Commune de Passy	Réaménager le secteur de la rue de l'Eglise du Plateau d'Assy avec la création d'une voie verte et d'espaces piétons, et permettre la déambulation vers les commerces et l'église
11	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Continuité voie douce en coordination avec Passy et Sallanches	Commune de Domancy	Créer une continuité entre les voies douces pour favoriser les déplacements à pied et à vélo.
12	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.3 Développer les mobilités alternatives	Constrcution d'un ascenseur à eau	Commune de Saint-Gervais-les-Bains	
13	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire	CCPMB et CCVCMB	Faire du label Pays d'Art et d'Histoire un levier de développement grâce au potentiel patrimonial du territoire. Différents projets sont envisagés dans le cadre du label, notamment autour d'un programme d'actions en faveur de la conservation et l'amélioration de la qualité paysages à différentes échelles
14	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Création d'un Institut écocitoyen du Mont-Blanc	CCPMB	Mettre en place un suivi citoyen d'un projet de recherche scientifique à l'échelle de notre territoire dans le cadre de l'étude de capteurs qualité de l'air en cours avec le laboratoire EDYTEM, avant d'envisager la création d'une association Institut citoyen inspiré de l'expérience réussie de Fos-sur-Mer
15	2. Préserver le charme et l'authenticité du Pays du Mont-Blanc	2.4 Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Rédaction d'une charte de conciliation des activités de loisirs avec le milieu rural	CCPMB CCVCMB	Réglementer les pratiques pour concilier les usages dans un contexte de développement du tourisme quatre saisons, dans une optique de préserver des milieux naturels et de garantir la sécurité des personnes
16	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Mise en place d'un réseau de chaleur sur le secteur Marlioz	Commune de Passy	
17	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Création d'une micro centrale hydroélectrique sur les torrents du Planay et/ou du Glapet	A déterminer à la suite de l'AMI	Construire une centrale hydro-électrique des torrents du Planay et / ou du Glapet
18	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.1 Déployer des énergies renouvelables neutres pour l'environnement et la santé	Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent du Cassioz	Commune de Megève	Valoriser le potentiel hydroélectrique du torrent Cassioz qui s'écoule sur les communes de Praz-sur-Arly et Megève en installant une centrale hydroélectrique
19	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.2 Entamer une refonte globale des circuits de traitement et de valorisation des déchets	Création d'une recyclerie et matériau tique	SITOM	Développer une offre pour le réemploi des déchets sur le territoire, dans la mesure où aucune solution n'est proposée sur le territoire de la communauté de communes et que le tonnage annuel collecté en déchèteries est estimé à 20 000 tonnes soit 420 €/an/habitant
20	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable	Déploiement du référentiel de l'économie circulaire	CCPMB	Mettre en œuvre la stratégie définie dans le cadre du référentiel de l'économie circulaire porté par l'ADEME, afin de mieux consommer, mieux produire et mieux gérer les déchets sur le territoire. Les ciruclarités qui prendront racine sur le territoire seront structurantes pour l'économie locale.
21	3. Mieux valoriser nos ressources pour allier développement économique et durabilité	3.3 Accompagner le développement des circuits courts et d'une agriculture plus durable	Aménagement de la piste forestière des Chavants	Commune de Passy	Réaménager la piste forestière des Chavants pour permettre la giration des camions en toute sécurité

Contrats de relance et de transition écologique

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice.

Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO2 - TeqCO2/an Tonne d'équivalent CO2 par habitant - TeqCO2/hab/an
Modalités de calcul	<p>Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0</p> <p>Ou une méthode équivalente</p> <p>Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO2 du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valeur cible à 1,1 teqCO2/hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (<i>par rapport à 2015</i>) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	

<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO2/hab au niveau national</p>
---	---

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)			
Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)			

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <small>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</small>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012	Constaté 2020	Objectif 2026 <small>À renseigner par le territoire</small>
--	---------------	---------------	--

	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)			
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)			

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ELECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide).</i></p> <p><i>Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique $\geq 126\%$ (PAC basse température) et une efficacité énergétique $\geq 111\%$ (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle

Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) - Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 - Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)			
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)			

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique		
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire		
Unité	% de surface agricole utile		
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire		
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM		
Périodicité	annuelle		
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité		
Politique publique	Agriculture et alimentation durable		
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique		
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : <ul style="list-style-type: none"> - 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030 		
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)			
Données de référence <small>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</small>	Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> - Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU - Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014 		

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2014 <small>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</small>	Constaté 2019 <small>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</small>	Objectif 2026 <small>À renseigner par le territoire</small>
SAU totale du territoire			

(ha)			
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)			
Part de la SAU du territoire en bio (%)			

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 - interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	
--	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)			

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	<p>Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes.</p> <p>Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.</p>
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>LOM:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i></p>	<p>Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i></p>	<p>Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i></p>
--	---	---	--

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)			
---	--	--	--

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance</p> <p>Les risques naturels pris en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inondations, y compris par submersion marine - Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	<p>Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire)</p> <p>à croiser avec</p> <p>Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT</p>
Péodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	<i>Sans objet</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)			

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit</p> $100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$ <p>Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf</p>
Sources	<p>Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3</p> <p><i>Voir en lien avec les agences de l'eau.</i></p>
Péodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Preciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	<p>Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf</p> <p>Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)			

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <small>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</small>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2013 ¹ <small>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</small>	Constaté 2019 ² <small>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</small>	Objectif 2026 ³ <small>À renseigner par le territoire</small>
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)			

¹ Avant-dernier état des lieux DCE disponible

² Dernier état des lieux DCE disponible.

³ Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance 2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	<p>Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul</p> <p>et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.</p>
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale - Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010;

	<p>et de 50% en 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. (Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2010 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)			
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)			

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO2, NOX, COVNM, PM2,5, et NH3
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005</p> <ul style="list-style-type: none"> - SO2 (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) - NOx (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) - COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) - PM2,5 (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) - NH3 (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Emissions annuelles de SO2 du territoire (t)			
Emissions annuelles de NOx du territoire (t)			

Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)			
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)			
Emissions annuelles de NH3 du territoire (t)			

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude A _{total} (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patchs du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) <i>Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve</i>
Périodicité préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques

Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)			

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition (<i>sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience</i>)	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périorodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2018 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Consommation annuelle d'espaces			

NAF (ha)			
----------	--	--	--